



HAL
open science

L'aventure typographique des caractères indiens en France

Jérôme Petit

► **To cite this version:**

Jérôme Petit. L'aventure typographique des caractères indiens en France. Journal des Savants, 2018, janvier-juin, pp.131-176. hal-03845983

HAL Id: hal-03845983

<https://hal.science/hal-03845983v1>

Submitted on 18 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

JOURNAL
DES
SAVANTS

FONDÉ EN 1665



PUBLIÉ
PAR L'INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 2018

PARIS
DÉPOSITAIRE : DE BOCCARD ÉDITION-DIFFUSION

L'aventure typographique des caractères indiens en France

par Jérôme Petit

Retracer l'histoire du développement, en France, des caractères typographiques réalisés pour imprimer des textes en langues indiennes nécessite peut-être deux remarques préliminaires. La première, d'ordre historique, réside dans le fait que nous aurons à traverser souvent les frontières nationales pour suivre le cheminement d'un caractère typographique tant cette histoire particulière, s'appuyant plus largement sur l'histoire des études indiennes en Europe, revêt une dimension transnationale. La seconde est d'ordre technique car pour bien comprendre l'enjeu, souvent financier, de certains documents que nous citerons, il est nécessaire de connaître précisément le vocabulaire employé par les imprimeurs¹. Le poinçon, pièce unique sculptée dans l'acier, n'a en effet pas la même valeur qu'un caractère typographique en plomb dont il est nécessaire d'avoir plusieurs exemplaires pour composer un texte.

Le « caractère » est d'abord la lettre, le phonème qui compose le syllabaire d'une langue écrite, ainsi que les groupes de consonnes formant des ligatures bien attestées. Comme ces caractères sont amenés à revenir souvent dans la composition d'une page imprimée, la Corée du XIV^e siècle puis l'Allemagne du XV^e siècle ont développé la technique de l'imprimerie à caractères mobiles métalliques². La solution technique trouvée est celle de graver un poinçon, de frapper une matrice et de fondre un caractère typographique. Le poinçon est la pièce maîtresse. C'est un bloc d'acier tendre duquel le graveur fait surgir le caractère, en taille d'épargne,

1. Pour préparer ce travail, j'ai été accueilli au Cabinet des Poinçons de l'Imprimerie nationale par M^{me} Nelly Gable, graveur et maître d'art, qui a eu l'amabilité de sortir les boîtes de poinçons et les tiroirs de matrices en lien avec notre sujet, et par M. Didier Barrière, bibliothécaire de cette même institution, qui m'a ouvert les portes des archives et de la documentation professionnelle. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

2. La Bibliothèque nationale de France conserve le plus ancien document réalisé à l'aide de caractères mobiles métalliques, issu de la collection de Victor Collin de Plancy (cote Coréen 109), dont le colophon porte la date de 1377. Après quelques essais, Gutenberg compose à Mayence vers 1455 sa première Bible imprimée en caractères mobiles.

positionné à l'envers. Le rôle du graveur de poinçons est primordial. Il est en effet le véritable artiste de l'imprimerie, gravant à la lime et sous la loupe, le caractère sur son bloc d'acier. Une fois le caractère gravé, l'extrémité du poinçon est trempée pour lui donner toute la solidité nécessaire au sort qui l'attend. Ce poinçon d'acier servira à frapper des matrices, généralement faites de cuivre. Le poinçon est gravé en taille d'épargne à l'envers pour qu'une fois frappé sur la matrice le caractère apparaisse en creux à l'endroit. Si depuis le XIX^e siècle le poinçon est enfoncé dans la matrice à l'aide d'une presse, il était auparavant frappé par un coup de marteau, d'où le nom de « frappe » qui reste souvent associé aux matrices. Ces matrices serviront ensuite à fondre les caractères typographiques eux-mêmes, en quantité souhaitée, pour remplir les casses du compositeur typographe. Le caractère ainsi fondu est appelé un « plomb », ou « plomb typographique », du nom du métal qui a servi à le fondre, ou encore une « fonte », pour rappeler la technique qui a servi à le produire. Le mot « fonte », « *font* » utilisé par les Anglais, sert encore dans certains ordinateurs pour désigner un catalogue de polices de caractères. Ces plombs sont, comme les poinçons, épargnés et positionnés à l'envers. Ils sont alors présentés dans des casses organisées, comme pour les caractères européens, avec les lettres les plus utilisées dans les cases les plus grandes et positionnées au plus près du compositeur typographe chargé de fabriquer la page imprimée. Il a sous les yeux son « modèle de casse » pour le guider dans ses choix de caractères au moment de la composition. Le titre et le rôle du « typographe orientaliste », chargé à l'Imprimerie nationale de manipuler les casses de caractères non latins, était haut dans la hiérarchie. C'était une personne ressource, habile à composer un texte dans une langue et dans une écriture qui lui étaient parfaitement étrangères. Ce poste clé a joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'Imprimerie nationale qui était la seule à pouvoir composer des textes en caractères non latins et qui avait fondé une école de typographie orientale, unique en son genre en France.

L'Europe prend connaissance des alphabets de l'Inde

L'Inde, d'abord attachée à sa mémoire, puis à son calame ou à son stylet métallique, a fait en sorte de retarder le plus possible les débuts de l'imprimerie sur son territoire. Les brahmanes, gardiens de la tradition, ont en effet mis du temps à adopter l'usage du papier, dans la composition duquel certains ingrédients pouvaient échapper à leur contrôle, préférant garder l'usage de la feuille de palmier

dont la pureté était certaine³. Si les textes brahmaniques ont finalement été copiés sur papier à partir du xv^e siècle en Inde de l'Ouest⁴, l'usage de la feuille de palmier ne s'est pas tari pour autant et a persévéré jusqu'au milieu du xx^e siècle dans les régions méridionales. L'imprimerie, avec son métal fondu, son encre visqueuse et son papier à pâte de chiffons, a longtemps été vue comme une source d'impureté rituelle, impropre à diffuser de la littérature religieuse, védique en particulier.

Ce sont les missionnaires et les acteurs de la foi chrétienne qui se sont chargés d'établir les premières presses et de résoudre les problèmes d'impression en caractères indiens. Les jésuites de Goa établirent la première presse en Inde en 1556 avec des jeux de caractères latins importés d'Europe. Ils composèrent en 1578 une *Doctrina Christiana*, traduction en tamoul due au frère Henrique Henriquez du catéchisme de Saint François-Xavier, avec des caractères tamouls spécialement créés par deux frères jésuites, l'Espagnol Juan Gonsalvez et le Portugais João de Faria⁵.

Au xviii^e siècle, les alphabets non latins sont répertoriés et illustrés dans l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert. Les planches du tome II, publié en 1763, concernent les alphabets dévanagari (« Nagrou ou Hanscret », p. XVII), bengali (« Bengale », pl. XVIII), télougou (« Telongou ou Talenga », pl. XIX) et tamoul (« Tamoul ou Malabar », pl. XX). L'un des aspects intéressants pour la présente étude est précisément que ces planches ne procèdent pas d'une impression au moyen de caractères mobiles mais qu'elles utilisent la technique de la gravure en taille-douce. Le dessin des lettres est assuré par l'orientaliste Michel-Ange-André Le Roux Deshauterayes (1724-1795), neveu d'Étienne Fourmont, professeur d'arabe au Collège royal et interprète à la Bibliothèque royale. Le dessin a ensuite été taillé par Niodot (17 ?-17 ?). L'autre élément qui attire notre attention est le rapprochement entre l'écriture dévanagari et la langue sanskrite qui semble naturel en ce milieu du xviii^e siècle.

« Les caracteres nagrous, explique la notice de l'*Encyclopédie*, appellés [*sic*] encore *hanscrets, marates, guzurates & samscretans*, sont les caracteres de la langue savante des

3. Sur les ressorts socio-économiques de l'utilisation des différents supports et le rôle de l'imprimerie missionnaire en pays télougou, voir Gérard Colas, « La feuille de palmier, support de l'écrit dans l'Inde ancienne », in *Autour des papiers asiatiques*, Paris, HiCSA, 2017, p. 119-137 [en ligne, consulté le 04/12/2017].

4. La région du Cachemire connaît la recette et l'utilisation du papier depuis le viii^e siècle environ. Les régions occidentales, Gujarat, Rajasthan, Maharastra, Deccan ont utilisé une recette adaptée des papiers d'importation du monde arabo-persan.

5. S. J. Georg Schurhammer et G. W. Cottrell, « The First Printing in Indic Characters », *Harvard Library Bulletin*, vol. 6, n° 2, 1952, p. 147-160.

brahmes, que ces religieux se font un scrupule de n'enseigner qu'à ceux qui se destinent à embrasser leur état. Ils s'écrivent de gauche à droite ; j'ai tracé cet alphabet en partie d'après celui du P. Henri Roth, gravé dans la Chine illustrée de Kirchere, & en partie d'un manuscrit envoyé de Pondicheri, contenant quelques alphabets indiens, dont on avoit dessein de graver les poinçons à Paris, pour établir des imprimeries aux Indes, à l'exemple des Danois [...]. »

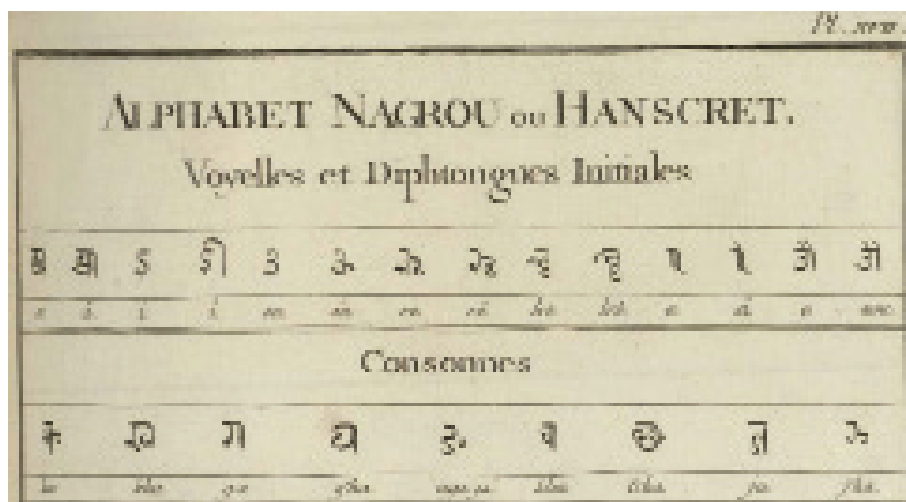


FIG. 1. – Haut de la planche XVII reproduisant l'alphabet dévanagari, dessinée par Deshautesrayes pour l'*Encyclopédie* (<http://enccre.academie-sciences.fr>).

C'est en effet la planche reproduite par le jésuite Athanase Kircher (1602-1680) dans sa *China monumentis illustrata*⁶, réalisée sur l'alphabet d'un autre jésuite, auteur de la première grammaire du sanskrit, Heinrich Roth (1620-1668)⁷. Cette grammaire de Roth, prise d'après des brahmanes de Bénarès au XVII^e siècle, aura une importance particulière dans l'histoire typographique du sanskrit puisque cette langue sans écriture sera assimilée, comme nous le verrons au fil de cette étude, à l'écriture dévanagari, quand bien même les brahmanes des autres régions de l'Inde lisent et enseignent le sanskrit en écriture śāradā, bengali, télougou, grantha, etc.

6. Athanasius Kircher, *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis naturae et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, Amsterdam, Janssonium a Waesberge et E. Weyerstrael, 1667, planche Y.

7. Voir *The Sanskrit grammar and manuscripts of father Heinrich Roth S. J. (1620-1668)*, facsimile edition of *Biblioteca nazionale, Rome, Mss. Or. 171 and 172*, Arnulf Camps et Jean-Claude Muller éd., Leyde, E. J. Brill, 1988.

Les grammaires sanskrites et les grands textes sanskrits sur lesquels étudieront les pionniers des études indiennes sont rédigés principalement en écriture bengalie⁸.

« Les brahmes du royaume de Bengale, explique la notice de l'*Encyclopédie* pour l'écriture bengali, employent les caracteres que l'on présente ici, lorsqu'ils écrivent en langue samskretane. Ces caracteres bengales s'écrivent comme les nôtres de gauche à droite ; pour faciliter leur lecture, on a joint au bas de la planche les liaisons les plus difficiles, qu'on ne devineroit point sans ce secours : les autres sont plus aisées & on a cru, pour cette raison, ne pas devoir en surcharger la planche. On sçait que le royaume de Bengale, autrement appelé [*sic*] Oulesser & Jaganat, est situé vers l'embouchure du Gange, au fond du golfe dit de Bengale ; sa ville capitale est Dacca ; il est dans la dépendance des états du Grand Mogol. L'alphabet bengale que nous donnons ici est tiré d'un manuscrit de la bibliotheque du Roi, N^o 283 des livres indiens⁹. C'est une espece de nomenclator assez étendu, à la tête duquel se trouve une grammaire expliquée en latin. »

Il ne faut pas oublier non plus que les premiers Veda qui arrivent en Europe sont en écriture télougou¹⁰, de même que la suite de la grammaire du père Pons envoyée par le père Coeurdoux¹¹.

« Nous avons à la bibliotheque du roi, explique encore l'*Encyclopédie* dans sa notice sur le Telougou, une grammaire & d'autres ouvrages en cette langue. »¹²

Pour le tamoul, Deshauterayes note que les textes sont gravés au stylet métallique sur des feuilles de palmier.

« Cette langue paroît belle & facile ; elle est enrichie de beaucoup d'ouvrages fort estimés, dont on possède un assez bon nombre à la bibliotheque du roi ; les mission-

8. Voir Antoine Léonard de Chézy et les débuts des études sanskrites en Europe, 1800-1850, Jérôme Petit et Pascale Rabault-Feuerhahn éd., Paris, Geuthner-BnF, à paraître, notamment la contribution de Thibaut d'Hubert, « Chézy et l'étude du sanskrit à partir de manuscrits en caractères bengalis ».

9. Actuel Sanscrit 551, envoyé par Jean-François Pons en 1732 avec le titre « Rudiments de la langue samskretane, en latin », enregistré sous le numéro CCLXXXIII du *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae, Tomus primus, Pars prima complectens codices manuscriptos orientales, codices indicis*, Paris, 1739, p. 448, avec comme description « Codex chartaceus, quo continetur grammatica & dictionarium linguae Samscretanae ». Voir l'article détaillé de Jean Filliozat, « Une grammaire sanskrite du XVIII^e siècle et les débuts de l'indianisme en France », *Journal asiatique*, 1937, p. 274-284, et Pierre-Sylvain Filliozat, *Grammatica sanscritica*, édition de la grammaire sanskrite du père Pons, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à paraître.

10. Actuels BnF Sanscrit 213-214.

11. BnF Indien 596, f. 1-20.

12. Voir l'étude historique préliminaire de Gérard Colas et Usha Colas-Chauhan, *Manuscripts telugu : catalogue raisonné*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1995.

naires danois ont fait imprimer une grammaire de cette langue, & plusieurs autres ouvrages, ensorte qu'on a toute facilité pour l'apprendre. »

La planche est dessinée par Deshautesrayes et non pas imprimée à l'aide de caractères typographiques dont pourtant l'utilisation est attestée depuis deux cents ans.

En Inde même, c'est vers le Bengale qu'il faut se tourner pour découvrir les pionniers de l'imprimerie à caractères mobiles. Sur les rives de la rivière Hooghly aux alentours de Calcutta, Charles Wilkins (1749-1836), sanskritiste, graveur, fondateur, typographe, correcteur, est l'un des grands génies célébrés par les Anglais mais aussi par les Indiens tant il a œuvré pour la diffusion des grands textes de la littérature sanskrite. Éditeur et traducteur de la *Bhagavad Gītā* publiée en 1785 et de l'*Hitopadeśa* en 1787, il passa, en Inde, la plus grande partie de son temps à dessiner des syllabaires, à graver des poinçons, à frapper des matrices, à fondre des caractères, à composer et à imprimer textes et grammaires qui serviront à apprendre les langues indiennes et à en découvrir la richesse. En 1778, il imprime la grammaire bengalie de Nathaniel Brassey Halhed (1751-1830) en caractères bengalis, comme un acte fondateur de l'essor de l'imprimerie en Inde. En 1805, la grammaire sanskrite d'Henry Thomas Colebrooke (1765-1837) est publiée à Calcutta avec des caractères dévanagari réalisés par des graveurs indiens formés par Wilkins, notamment Panchanan Karmakar et Manohar qui auront un brillant avenir dans le monde de l'édition en Inde. Les caractères dévanagari de Wilkins, importés à Londres, serviront longtemps à publier les textes sanskrits, notamment sa propre grammaire en 1808 ou encore la première édition du *Nalus*, extrait du *Mahābhārata*, de Franz Bopp en 1819.

Wilkins sera suivi dans les années 1800 par la presse des missions de Serampore, établie par les missionnaires anglais William Carey (1761-1834), William Ward (1769-1823) et Joshua Marshman (1768-1837), qui publieront quelques textes importants, notamment le *Hitopadeśa* et le *Rāmāyaṇa*, et des traductions de textes chrétiens dans différentes langues de l'Inde. Dans son article sur les publications de la Serampore Mission Press, George Abraham Grierson (1851-1941) évoque la sortie, entre 1801 et 1832, de deux cent douze mille volumes dans quarante langues différentes pour lesquelles des jeux de caractères ont été créés¹³.

Dans les années 1807-1817, il faut aussi signaler la riche production éditoriale de Bābū Rāma (17 ?-18 ?) qui publiera à Calcutta, en caractères dévanagari, un

13. « For these languages types were designed and cut for the first time, ranging from moveable metal types for Chinese, to types in the Sāradā character for Kāśmīrī. » (G. A. Grierson, « The Early Publications of the Serampore Missionaries », *The Indian Antiquary*, volume 32, juin 1903, p. 241-254).

nombre important de textes sanskrits qui feront autorité et qui seront en possession d'Eugène Burnouf (1801-1852), comme le montre l'inventaire de sa bibliothèque versée dans le fonds Sanscrit de la Bibliothèque nationale de France¹⁴. L'usage des caractères dévanagari à Calcutta constitue un premier camouflet aux caractères bengalis, caractères dans lesquels les lettrés du Bengale avaient pourtant l'habitude de lire le sanskrit.

Napoléon typographe

La création d'un caractère pour les langues du nord de l'Inde commence finalement avec les essais de typographie de l'imprimerie de la Propagande de la Foi réalisés à Rome en suivant les éléments fournis par les brahmanes de l'université de Bénarès. Sur plus d'une centaine de pages, l'*Alphabetum brammanicum seu Indostanum universitatis Kasi* publié en 1771 présente l'alphabet, les ligatures, quelques *mantra* en hommage au dieu Gaṇeśa ou aux Siddha, et bien sûr des prières chrétiennes en caractères dévanagari. Là encore, l'écriture dévanagari est non seulement confondue avec le sanskrit, mais elle est surtout identifiée comme l'écriture « des brahmanes » : le caractère typographique mis au point par la Propagande de la Foi est appelé le caractère « brahmane », comme le montre l'étiquette originale du Cabinet des Poinçons et les registres d'inventaires de l'Imprimerie nationale.

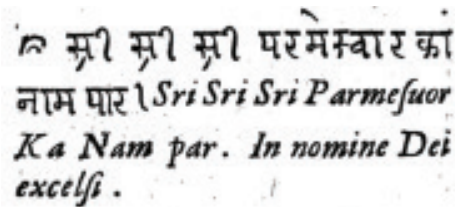


FIG. 2. – *Alphabetum brammanicum seu Indostanum universitatis Kasi*, Rome, Propaganda Fide, 1771, p. 8.

14. Voir le *Catalogue des livres imprimés et manuscrits, composant la bibliothèque de feu M. Eugène Burnouf*, Paris, 1854, p. 313-319, repris sous le titre « Collection Eugène Burnouf : éditions imprimées, lithographiées ou autographiées dans l'Inde », in Antoine Cabaton, *Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et pâlis. 1^{er} fascicule : manuscrits sanscrits*, Paris, E. Leroux, 1907, p. 179-189.



Fig. 3. – Poinçons du caractère « brahmane » et étiquette d'inventaire (© Imprimerie nationale).

Créé à Rome, ce caractère est arrivé en France en 1798 suite à la première campagne d'Italie de Napoléon. Le futur Empereur avait déjà perçu le potentiel diplomatique d'un tel matériel technique. Tout se passe comme si l'assise sur les territoires trouvait un écho dans la maîtrise des langues, des textes et des opérations, savantes et techniques, permettant de les appréhender. Napoléon ne s'empara d'ailleurs pas seulement du matériel typographique de l'Imprimerie de la Propagande de la Foi, mais il engagea, de gré ou de force, son principal artiste, le père Francesco Maccagni, qui formera les typographes français et aura la responsabilité de la typographie des caractères non latins en tant que « prote de l'atelier oriental »¹⁵. Il laisse d'ailleurs une lettre que nous reproduisons ici tant elle donne d'éléments sur le métier de typographe et les enjeux de pouvoir qu'il revêt¹⁶ :

« Lorsque l'armée Française dans le mois de Germinal an Six de la République [mars-avril 1798] prit possession de Rome, il y avait onze ans $\frac{1}{2}$ que j'étais employé en qualité de compositeur à l'*Imprimerie de la Propagande*, le feu M. le comte de Péluse sénateur Monge commissaire du Directoire exécutif m'engagea pour cinq ans pour compositeur des langues exotiques, *Arabe, Turque, Syriaque, &c.*, pour une expédition secrète, avec les caractères, presses et ustensiles de la *Propagande* ; la dite expédition fut exécutée en Égypte.

« Lorsque l'armée Française fut obligée de capituler, je vins à Paris pour satisfaire à mon engagement, le feu M. Dubois Laverne alors Directeur de l'Imprimerie de la

15. Voir *Un correcteur fou à l'Imprimerie royale, Nicolas Civier : 1792-1869*, introduction, choix de textes et bibliographie par Didier Barrière, Paris, Éditions des Cendres, 1987, p. 24.

16. Archives nationales, AJ/17/7, « Typographie orientale : documents sur des employés ».

République me fit appeler près de lui, et m'engagea de m'attacher à l'Imprimerie du Gouvernement Française. Ce fut alors qu'il me fit beaucoup de questions, sur l'économie et le système de la fonderie pour les caractères orientaux, qu'il me mit au cabinet des poinçons avec M. Délarue mon prédécesseur et Prote pour la *Typographie Orientale*, &c.

« *Note.* Lorsque il vient un auteur avec du manuscrit des caractères exotiques, chez le chef de la Typographie &c., il me fait appeler après de lui. Je suis obligé de faire le devis pour l'intérêt de l'auteur, de la Maison et de l'ouvrier, à donner des notions pour la pratique, à surveiller les ouvrages dans plusieurs caractères qui diffèrent beaucoup les uns des autres et à surveiller aux corrections non seulement des dits caractères, mais au stile [*sic*] de la typographie orientale, lorsque la composition du français et mélangé [*sic*] des dits caractères exotiques je suis obligé de taxer les mots, lignes, &c., en suite faire la banque aux ouvriers, à travailler en quelque circonstance et de correspondre avec les auteurs ; à faire les Mémoires pour les paiements des ouvrages. Pour diriger les fontes des caractères exotiques je suis obligé d'étudier le caractère pour abrégier la complication de l'ouvrage, de faire la police pour les assortiments, et faire les casses avec beaucoup d'écriture, &c. *Voyez* ma théorie [*sic*] et pratique pour la typographie orientale.

« J'ai suis [*sic*] avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur. Maccagni, sous prote, C. J. O. »

Fort de son matériel typographique et de son recrutement, Napoléon ne s'arrêta pas là. Il fonda, par décret du 22 mars 1813, l'école de typographie orientale qui sera l'un des fleurons de l'Imprimerie impériale. Elle devait accueillir quatre élèves formés à la composition des textes orientaux et à la manipulation des casses de caractères non latins. Cette formation était par ailleurs supervisée par un membre de l'Académie des Inscriptions où ils recevaient une formation dans l'étude des langues orientales, principalement le grec, l'hébreu, l'arabe, l'arménien et le mandchou¹⁷. Les études orientales prenant un essor considérable en ce début du XIX^e siècle, la demande d'impression de textes orientaux est grandissante. En 1833, Rousseau, le chef du service de la typographie, écrit à son directeur, Pierre Lebrun, pour adjoindre à Maccagni un contremaître pour l'aider dans sa tâche :

« La composition des ouvrages que l'on exécute en typographie orientale présente, comme vous le savez, plus de difficultés que n'en offre celle des ouvrages de la typographie française. Le désir qu'à différentes fois vous avez manifesté d'élever l'imprimerie royale au rang des imprimeries qui se distinguent le plus dans l'art typographique m'engage à appeler votre attention sur l'atelier de la typographie orientale qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution des travaux.

17. Voir Annexe 6, documents sur l'école de la typographie orientale, extraits du règlement.

« Le nombre des ouvrages orientaux ayant pris un accroissement tel qu'il ne s'est jamais vu, le travail du prote en est devenu plus pénible. Malgré sa grande assiduité, son activité, son zèle et les connaissances qu'il possède du mécanisme des divers caractères orientaux, M. Maccagni, chargé de trop de détails, ne peut apporter tous les soins qu'exige l'exécution des ouvrages qui lui sont confiés, ni exercer toute la surveillance qu'il est indispensable d'avoir sur un atelier aussi important.

« Les combinaisons de casses pour les caractères qui n'ont pas encore reçu d'emploi, la classification et le spécimen de ces caractères, la recherche et le classement des groupes chinois, la vérification des tierces, et le dérangement que lui causent les explications journalières à donner aux auteurs, toutes ces occupations absorbent le temps de M. Maccagni.

« C'est afin qu'il soit apporté plus de soin et de surveillance aux travaux de l'atelier des langues orientales que j'ai l'honneur, Monsieur le Directeur, de vous proposer de nommer contremaître de cet atelier M. Élie Babinet, dont la capacité, la conduite et le zèle vous sont favorablement connus. »¹⁸

Par l'Expédition d'Égypte d'abord mais aussi par la création de cet atelier de typographie orientale qui n'a cessé de prendre de l'importance tout au long du XIX^e siècle, Napoléon a contribué à l'émergence des études orientales en apportant les solutions techniques qui manquaient à l'une des tâches principales de la philologie qu'est l'édition des textes. On verra d'ailleurs comment la France, notamment avec Eugène Burnouf, continuera de contribuer au développement des questions de typographie, au moins pour le domaine indien.

Les tentatives de Langlès

L'histoire française de la création de caractères typographiques indiens commence relativement tôt. Louis Mathieu Langlès (1763-1824), conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, impériale puis royale, fait graver un caractère bengali pour la traduction française des *Asiatick Researches* parue en 1805. Cette revue savante publiée à Calcutta par les pionniers des études indiennes, H. T. Colebrooke, W. Jones ou Ch. Wilkins, paraissait en France sous le titre *Recherches asiatiques, ou mémoires de la société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire et les antiquités, les arts, les sciences et la littérature de l'Asie*. Cette publication marque un véritable engagement de l'État français dans les études orientales. La publication est prise en charge par l'Imprimerie impériale et on fait travailler les plus grands savants institutionnels de l'époque sur leur

18. Archives nationales, AJ/17/7.

sujet : Georges Cuvier (1769-1832), Jean-Baptiste Delambre (1749-1822), Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829) et Guillaume-Antoine Olivier (1756-1814) se pencheront sur les articles scientifiques et leur traduction en français due à Antoine-Gilbert Griffet de Labaume (1756-1805). La partie philologie orientale est confiée à Langlès qui est chargé en quelque sorte de veiller sur l'Inde en l'absence d'autres personnalités en poste¹⁹. L'avis de l'éditeur dit à propos de Langlès qu'il a « rectifié les termes orientaux. Il a ajouté aux mémoires géographiques, philologiques et historiques, des notes qui pour la plupart contiennent des extraits d'ouvrages orientaux inédits de la Bibliothèque impériale ; dépôt immense, dont peut-être nous ne connaissons pas assez les richesses. » Ce même avis annonce que Philippe-Daniel Duboy-Laverne (1755-1802), directeur de « l'Imprimerie de la République » de 1794 à 1802, a donné une attention particulière à la correction du texte, « et principalement à la révision des innombrables passages en arabe, en persan, en sanskrit, en tatâr-mantchou, dont cet ouvrage est rempli. » La suite affirme que Jean-Joseph Marcel (1776-1854), son successeur à la tête de l'Imprimerie impériale, y a apporté le même soin : « On doit à son zèle, et à son désir de donner à cette édition toute la perfection dont elle est susceptible, la gravure de deux corps de caractères bengalis qu'il a fait exécuter exprès. Ces caractères, gravés sous la direction de M. Langlès, sont les premiers de cette langue qui aient été employés en France ; ils surpassent, par leur élégance et la précision de leur fonte, ce que les Anglois ont fait de mieux dans le même genre. »

19. Antoine Léonard Chézy aura la chaire de sanskrit au Collège de France en 1815 et Anquetil-Duperron, âgé, n'avait pas les faveurs de l'Empereur après avoir refusé de prêter serment par sa lettre du 28 mai 1804 restée célèbre : « Je suis homme de lettres, et ne suis que cela, c'est-à-dire un zéro dans l'État. Je n'ai jamais prêté serment de fidélité, ni exercé aucune fonction civile ni militaire : à 73 ans, prêt à terminer ma carrière, qui a été laborieuse, pénible, orageuse, je ne commencerai pas : la mort m'attend ; je l'envisage de sang-froid. Je suis et serai toujours soumis aux lois du gouvernement sous lequel je vis, qui me protège. Mais l'âme que le Ciel m'a donnée, est trop grande et trop libre, pour que je m'abaisse et me lie en jurant fidélité à mon semblable. Le serment de fidélité, dans mes principes, n'est dû qu'à Dieu, par la créature au créateur. D'homme à homme il a à mes yeux un caractère de servilité auquel ma philosophie indienne ne peut s'accommoder. » (cité notamment in Raymond Schwab, *Vie d'Anquetil-Duperron*, Paris, E. Leroux, 1934, p. 122-123).

LES SEIZE VOYELLES.

অ	আ	ই	ঈ	উ	ঊ
a = c	â	i	î	u = i	ou
ঋ	ৠ	ঌ	ড	঳	঴
ri	rî	li	lri	ê	ai
ও	৩	অ°	অঃ		
âu = ô	aou	ang	oh		

LES TRENTE-QUATRE CONSONNES.

ক	খ	গ	ঘ	ঙ	চ	দ	ধ	ন	প	ফ	ব
ka	kha	ga	gha	nga	tcha	da	dha	na	pa	p'ha	ba
জ	ঝ	ঝ	ঞ	ট	ঠ	ড	ঢ	য়	র	ল	
tch'ha	dja	dj'ha	gnia	tâ	ou t	bha	ma	ya	ra	ou r	la
ট	ড	ঢ	ণ	ত	থ	ব	শ	ষ	স	হ	ক্ষ
tha	da	ḍha	ṅha	ta	tha	oua	śa	cha	śa	hha	kchya

মুচুহীহিধনাগমতৃষ্ণা° দ্ববতনুবুষ্ণিনঃ সুবিতৃষ্ণা° ।
 যল্পতসেনিঅকর্মোপাত্ত° বিত্ত° তেনবিনোদয়চিত্ত° ॥

FIG. 4. – Syllabaire du sanskrit en caractère bengali et extrait d'un texte donné en introduction aux *Recherches asiatiques*, 1805, p. LXXVIII et LXXXII.

Langlès prévient le lecteur qu'il doit « se souvenir que, faute de caractères dévanâgary, les savans de Calcutta, et nous leurs fidèles imitateurs, avons employé le caractère bengali. [...] Quoi que le caractère dévanâgary soit particulièrement consacré à écrire le sanskrit, tous les alphabets indiens actuellement existans sont également propres à écrire la même langue ; car ils sont tous rédigés d'après le système du dévanâgary, c'est-à-dire qu'ils ont environ seize voyelles et plus de trente consonnes divisées en sept séries. »²⁰ C'est le graveur Fouquet²¹, l'un des grands graveurs de son temps, qui travaillera avec Langlès sur les poinçons du caractère bengali. Ce caractère n'aura pas le succès escompté mais il constitue le

20. *Recherches asiatiques*, 1805, p. LXXVIII.

21. Les graveurs de poinçons typographiques sont souvent nommés, dans les archives et la littérature secondaire, par leur nom seul.

premier caractère indien français, si l'on peut dire. Fouquet gravera aussi un caractère dévanagari en 1815, qui n'aura pas non plus le succès mérité. Ce caractère, nommé d'ailleurs « Samscrit », apparaît dans le *Recueil des empreintes des poinçons et des matrices des caractères français et exotiques [...] existans à l'Imprimerie royale*, dressé par les soins d'Antoine Saint-Martin pour la partie orientale²².



FIG. 5. – Les voyelles a bref, i bref, e bref, l'occlusive kha et la ligature kṛ dans le caractère « Samscrit 13 points » gravé par Fouquet en 1815 (*Recueil des empreintes*, t. XIII, 1828, p. 151)
© Imprimerie nationale.

Langlès fait allusion à ces projets de typographie dès 1807 quand il fait paraître la version française du *Catalogue des manuscrits samskrits de la Bibliothèque impériale*, augmentée de ses propres notes. Comparant deux manuscrits du *Mahābhārata*, l'un écrit en caractères devanāgarī, l'autre en caractères bengalis, il note :

« Cet exemplaire est écrit avec le caractère que l'on nomme, par prééminence, *Dêvanâgary* ; l'autre, sans notes, est écrit dans le caractère particulier à la province du Bengale, et que les Brahmanes de cette province emploient pour la transcription de tous leurs livres samskrits. J'ai fait graver ces deux caractères, le Dêvanâgari et le Bengali pour l'Imprimerie Impériale ; je dois remarquer que la plupart des alphabets de l'Inde, quoique différens beaucoup du samskrit pour la forme de leurs lettres, s'accordent avec lui pour le nombre, la valeur et l'ordre de ces lettres ; de manière qu'ils peuvent exprimer les mots samskrits aussi exactement que les caractères dêvanâgari, qui appartiennent spécialement à cette langue antique et sacrée. »²³

22. *Recueil des empreintes des poinçons et des matrices des caractères français et exotiques, classés par genres et par pointes, et rangés par ordre alphabétique ; et des signes divers, armes, fleurons et vignettes, existants à l'Imprimerie Royale* ; dressé par les ordres et sous la direction de M. le Baron de Villebois, administrateur de l'Imprimerie Royale, par les soins de M. Saint-Martin, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la partie orientale et de M. Auguste Rousseau, garde du Cabinet des Poinçons, pour la partie française. Tome XIII, contenant les caractères étrangers, en cuivre (de service), Paris, Imprimerie royale, 1828, p. 16 et suiv. pour le caractère Bengali sur treize points, p. 148 et suiv. pour le caractère Samscrit sur treize points (exemplaire de la bibliothèque de l'Imprimerie nationale).

23. Alexandre Hamilton et Louis Langlès, *Catalogue des manuscrits samskrits de la Bibliothèque impériale : avec des notices du contenu de la plupart des ouvrages*, Paris, Impression bibliographique, 1807, p. 63.

À ma connaissance, le caractère dévanagari n'a pas été utilisé pour des publications.

Schlegel et Bopp : la rivalité des caractères

Pour imposer son caractère typographique, il fallait peut-être plus d'implication dans l'indologie naissante et plus de réseaux, à la fois scientifiques et politiques. August Wilhelm von Schlegel (1767-1845), traducteur et éditeur de la *Bhagavad Gītā* comme Charles Wilkins, est, avec son compatriote et rival Franz Bopp (1791-1867), à l'origine de l'utilisation à grande échelle d'un caractère dévanagari en France et en Europe. La France jouera malgré tout un rôle important car les poinçons de son caractère ont été dessinés d'après des exemples pris sur un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, et ils ont surtout été gravés par Vibert, l'un des grands graveurs travaillant pour l'Imprimerie nationale en ce début du XIX^e siècle. A. W. Schlegel avait en effet obtenu en mars 1820 une bourse du gouvernement prussien pour la création d'une typographie sanskrite en Allemagne²⁴. Il devait se rendre à Londres et à Paris, mais ne se rendit finalement qu'à Paris en novembre de la même année pour faire graver les 208 poinçons de son caractère dévanagari²⁵.

Parmi les premières publications réalisées avec ce caractère, on peut citer l'*Indische Bibliothek* de Schlegel lui-même, imprimée à Bonn en 1824, ou encore l'édition et traduction de l'*Amaruśataka* qu'Antoine Léonard Chézy publiera en 1831, un an avant sa mort, sous un pseudonyme²⁶. C'est encore ce caractère qui servira à l'édition des *Lois de Manou* par Auguste Loiseleur-Deslongchamps, rééditées encore de nos jours en fac-simile avec ces mêmes caractères.

A. W. Schlegel était venu à Paris, attiré notamment par le riche fonds de manuscrits sanskrits de la Bibliothèque royale. Cette collection, bâtie à partir des envois jésuites dans les années 1730, était devenue au début du XIX^e siècle le véritable

24. L'édition de la correspondance entre A. W. Schlegel et H. T. Colebrooke nous a été particulièrement utile pour retracer les prémices de cette aventure. Voir Ludo Rocher et Rosane Rocher, *Founders of Western Indology: August Wilhelm von Schlegel and Henry Thomas Colebrooke in correspondence 1820-1837*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013, p. 24 et p. 36-37 notamment.

25. Chiffre donné par l'inventaire des matrices du Cabinet des Poinçons de l'Imprimerie nationale (« corps 20, Nagari sanscrit dit de Schoegel [*sic*] »).

26. Premier titulaire de la chaire de sanskrit au Collège de France, Chézy ne semble pas avoir contribué au développement de la typographie pour l'édition des textes sanskrits. En 1813, il avait publié son édition du *Yadjnadatta* en caractères bengalis à l'aide de gravure en eau-forte réalisée à partir de plaques de cuivre. En février 1824, il propose les seize plaques de cuivre à la Société asiatique qui les acceptera (*Journal asiatique*, tome 4, février 1824, p. 117-118. Séance du 2 février 1824).

épicerie des études sanskrites naissantes. Schlegel souhaitait en effet prendre exemple sur un beau manuscrit de la collection parisienne pour dessiner son caractère et le faire graver. Il chargea Claude Fauriel (1772-1844) de surveiller la gravure du caractère. C'est d'ailleurs par Fauriel²⁷ que l'on sait quel manuscrit a inspiré Schlegel dans son projet, un manuscrit du *Rāmāyaṇa* en caractères dévanagari daté de 1760 provenant de la collection rassemblée par le colonel Gentil à Faizabad, conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote « Sanscrit 383 ».

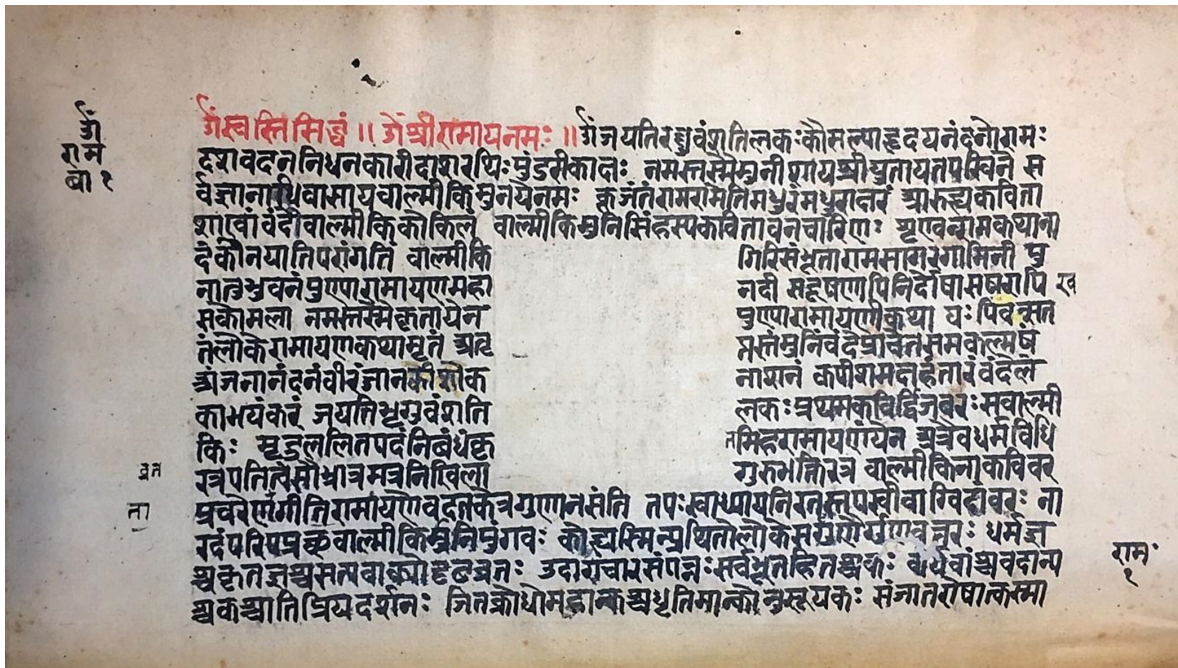


FIG. 6. – *Rāmāyaṇa*, BnF, Sanscrit 383, f. 1v°, collection Polier (© BnF).

Une fois terminés, les poinçons ont été envoyés à Bonn où Schlegel avait obtenu une chaire de littérature comparée. Une frappe de matrices fut aussi envoyée à Berlin, à l'Académie des Sciences, commanditaire du caractère, où Franz Bopp était en poste. Bopp, qui s'était servi du caractère de Wilkins pour publier la

27. L. Rocher et R. Rocher, *Founders of Western Indology*, op. cit. (n. 24), p. 37, note 68.

première édition de son *Nalus*, se servira du caractère Schlegel pour imprimer la seconde édition du *Nalus* à Berlin en 1832, et sa grammaire sanscrite en 1829.

Pour goûter à la fois la beauté du caractère Schlegel et la rivalité entre les deux savants, quoi de mieux que de présenter des *śloka* rédigés et imprimés par Schlegel, placés par ce dernier à la fin d'une lettre écrite à Eugène Burnouf en janvier 1830²⁸. Dans cette lettre, Schlegel affirme qu'il ne saurait approuver « la méthode grammaticale de Bopp, ses innovations, ses hypothèses et beaucoup moins encore son horrible déchirement des mots. ». Schlegel engage Burnouf à « faire passer [ces deux distiques] par la petite porte aux indianistes de Paris, sans leur faire savoir d'où cela vient. Peut-être ne serait-ce pas mal de renvoyer ces traités légers à M. Bopp de la même manière – cela pourrait lui faire impression et l'engager à rentrer dans les limites constitutionnelles. »

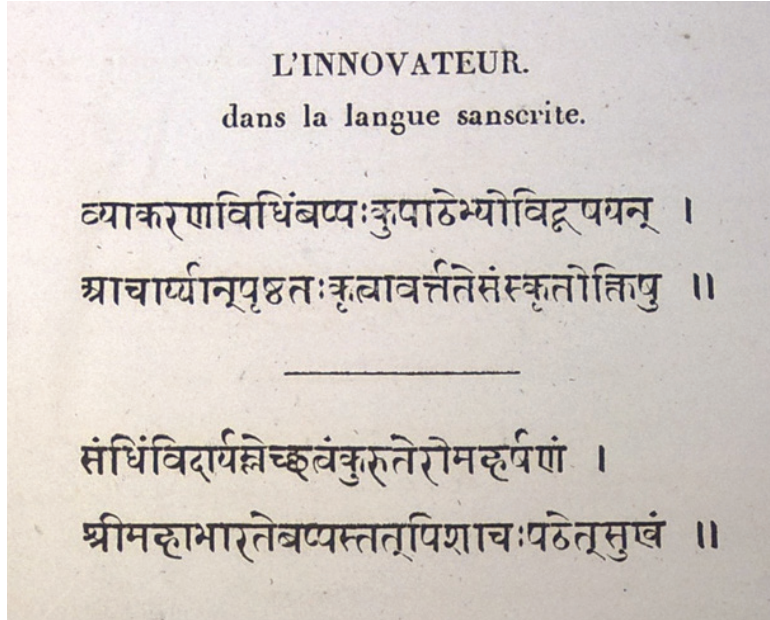


FIG. 7. – BnF, NAF 10601, f. 196 (© BnF).

28. BnF, NAF 10601, f. 196. Déjà, dans une lettre de Schlegel à Burnouf datée de Bonn, 24 août 1829, on peut lire : « Que dites-vous des derniers épisodes de M. Bopp et de son orthographe biscornue ? Cela me donne des maux de dents à lire. Je pense qu'il n'y aura qu'un cri contre à Londres, à Paris et à Calcutta. Je suis fortement opposé aussi à quelques unes des ses innovations grammaticales. » (NAF, 10601, f. 191v). Voir Annexe 4.

« *vyākaraṇa-vidhiṃ Bappah kupāṭhebhyo vidūṣayan |*
ācāryyān pṛṣṭhataḥ kṛtvā varttate saṃskṛtoktiṣu | |
saṃdhiṃ vidārya mlecchatvaṃ kurute roma-harṣaṇaṃ |
śrī-mahābhārata Bappas tat-piśācaḥ paṭhet sukhaṃ | |

« Bopp, qui corrompt la méthode grammaticale à cause de lectures erronées, fraye avec les mots sanskrits sans se préoccuper des maîtres.

« Après avoir déchiré les règles du sandhi dans le Mahābhārata Bopp crée du barbarisme à vous donner le frisson ! [Seul] un démon pourra lire cela aisément. »

En 1823, Fauriel rédige un rapport pour la toute nouvelle Société asiatique sur la nécessité de doter la France d'un caractère sanskrit²⁹. Au début de l'année 1824, le gouvernement prussien, par l'intermédiaire du baron d'Altenstein, ministre de l'Instruction, questionné par le conseil de la Société asiatique, se dit disposé à lui céder « une fonte de caractères sanscrits, gravés par les soins de M. W. de Schlegel, et un savant de Berlin [Franz Bopp] estime qu'il suffirait de quatre quintaux pour l'exécution des ouvrages ordonnés par la Société. »³⁰ La Société asiatique nomme une commission chargée de diriger la gravure d'un corps de caractères dévanagari. On rapporte d'ailleurs que le comte Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827) « fait des observations sur le nombre de groupes qui sont rigoureusement nécessaires dans le système de l'alphabet dévanagari »³¹. En juillet 1824, Schlegel envoie à la Société asiatique le premier volume de son *Indische Bibliothek*, imprimé avec son caractère typographique. Occupé par ses questions de typographie, il tait sa rivalité avec Bopp pour faire l'éloge du caractère réalisé sous sa direction à Berlin.

« [Schlegel] annonce que les fragmens du Mahabharata publiés à Berlin par M. Bopp, et imprimés avec les caractères *dévanagaris* fondus dans cette ville, ne laissent rien à désirer sous le rapport typographique, et que, par conséquent, la fonte du même caractère, qui est attendue par la Société, sera, suivant toute apparence, parfaitement propre à remplir ses vues. »³²

En septembre 1824, Bopp annonce à Jean-Louis Burnouf, père d'Eugène, que la fonte des caractères dévanagari demandée par le conseil de la Société asiatique

29. BnF, Papiers Burnouf 115, f. 10-10bis. Voir en annexe 1 la transcription du texte in extenso.

30. *Journal asiatique*, tome 4, février 1824, p. 117-118. Séance du 2 février 1824.

31. *Ibid.* Lanjuinais est un juriste et un homme politique influent qui a su maintenir ses positions sous tous les régimes politiques de ce début du XIX^e siècle. Il siégea au conseil de la Société asiatique dès sa création et contribua, par son intérêt pour les études indiennes notamment, à l'émergence de la « Renaissance orientale » (voir Raymond Schwab, *La renaissance orientale*, Payot, 1950, rééd. 2014, sq.).

32. *Journal asiatique*, tome 5, juillet 1824, p. 61.

sera terminée en deux ou trois semaines³³. En avril 1825, les « types samskrits » de Berlin arrivent à Paris, offerts par le gouvernement prussien³⁴. En juin, Jean-Louis Burnouf, assisté de son fils Eugène, transmet la fonte à l'imprimeur du *Journal asiatique*, Dondey-Dupré³⁵. On peut dire un mot ici de la relation entre l'Imprimerie nationale et les éditeurs-imprimeurs. Dans une lettre à Silvestre de Sacy, du 29 septembre 1832, à propos d'une demande de Dondey-Dupré de lui mettre à disposition des caractères étrangers, Pierre Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale, fait part d'une décision ministérielle qui empêche la sortie des poinçons et des matrices de l'enceinte de l'Imprimerie, obligeant les imprimeurs à composer leurs textes au sein de l'institution³⁶. On note que les fontes dont il est question ici ne sont pas concernées par l'arrêté ministériel.

L'échec de Boisserolle

Entre-temps, il faut signaler une contre-histoire un peu malheureuse, celle de Jean Aurèle de Boisserolle (1764-1829). Cet officier militaire avait fait les guerres des Indes orientales en 1782 et 1783 comme sous-lieutenant de la légion dite de Luxembourg. Présenté à Madame, tante de Louis XVI, il entra dans la Maison du

33. *Journal asiatique*, tome 5, septembre 1824, p. 173-174. Il s'agit bien d'une « fonte », c'est-à-dire de caractères typographiques en plomb, et non de poinçons. Il faut une semaine de travail pour graver un poinçon, et l'écriture dévanagari avec ses nombreuses ligatures, comme nous l'avons vu, en nécessite entre 150 et 200.

34. « Deux lettres, l'une de M. le baron de Werther, ministre de Prusse près la cour de France, l'autre de M. le baron d'Altenstein, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques à Berlin, annoncent que par un ordre du cabinet, du 24 janvier dernier, Sa Majesté le Roi de Prusse a bien voulu offrir à la Société la fonte de caractères dévanagari qu'elle avait demandée à Berlin. Une lettre de voiture, reçue par le secrétaire, contient l'annonce que, par l'effet des ordres donnés par M. le baron d'Altenstein, les types samskrits doivent arriver à Paris vers le milieu du mois d'avril. », *Journal asiatique*, tome 6, avril 1825, p. 254.

35. « M. Burnouf rend compte du travail auquel il s'est livré pour remettre à l'imprimerie de M. Dondey-Dupré les types samskrits, donnés à la Société par S. M. le roi de Prusse ; travail dans lequel il a été assisté par M. E. Burnouf, son fils. La fonte des types samskrits est du poids total de 300 livres. Le nombre des groupes est de 650. », *Journal asiatique*, tome 6, juin 1825, p. 381.

36. « MM. Dondey-Dupré demandent deux choses : que l'Imprimerie royale mette à leur disposition ses caractères chinois et qu'elle les leur livre gratuitement. À cette double demande deux décisions ministérielles ont répondu, et ne me laissent pas libre de suivre le désir que j'aurais eu d'être agréable à la Société asiatique. L'une de ces décisions établit que les poinçons et les matrices de l'Imprimerie royale ne peuvent être déplacés et que les Imprimeurs qui en pourraient avoir besoin en feront faire la composition et le tirage dans les ateliers de l'Établissement. L'autre, qui modifie la première dans l'intérêt du commerce, autorise l'Imprimerie royale à prêter aux Imprimeurs de Paris ses caractères étrangers, mais seulement lorsqu'ils n'entrent dans une forme qu'accidentellement et en petit nombre, et elle fixe la somme qui, dans ce cas, sera payée à l'Établissement. » (BnF, Papiers Burnouf 115, f. 94).

roi en 1785 mais fut contraint d'émigrer en 1791. Inquiétée pendant la période révolutionnaire, sa famille lui demanda de rentrer en France. Ils s'installèrent dans le département du Gard où se produisit un épisode digne d'un conte tiré de la littérature sanskrite : une douzaine de paysans, exaltée par les idéaux révolutionnaires, tirèrent en même temps sur Boisserolle... qui ne fut pas même blessé ! Ce « miracle » opéra la conversion de la colère des paysans en véritable enthousiasme et Boisserolle finira par être élu pour commander le 8^e bataillon des volontaires du Gard en 1793 quand la garde nationale du pays fut appelée pour défendre les frontières des Pyrénées. Entré dans l'état-major, Boisserolle partit avec Napoléon pour l'expédition d'Égypte, ce moment-clé de l'essor des études orientales en France. Participant à de nombreuses campagnes napoléoniennes, dont la campagne de Russie, de laquelle il revint avec le grade de général et le titre d'officier de la Légion d'honneur, il prit sa retraite en 1815, après avoir échappé de peu à la mort, sauvé par un grenadier qui versa sur ses lèvres gelées « la dernière goutte d'eau-de-vie qu'il possédait ». Il profita de sa retraite pour étudier les langues orientales et se mit à rédiger une grammaire et un dictionnaire de sanskrit, mais son secrétaire « infidèle » fit disparaître ses deux volumes et les fit publier à l'étranger sous un autre nom³⁷.

Si la trace de ces publications a aujourd'hui disparu³⁸, ce souhait de publier une grammaire et un dictionnaire du sanskrit était accompagné chez Boisserolle de l'intention de faire un caractère dévanagari. Il est allé fort loin dans sa démarche qui a d'ailleurs fini par aboutir : Delafond, l'un des grands graveurs de caractères orientaux à l'époque, grave 540 poinçons dévanagari corps 16, actuellement conservés à l'Imprimerie nationale. Il en fait part à la Société asiatique en 1824, lorsque celle-ci est occupée à négocier avec le gouvernement prussien pour l'achat des fontes de Berlin³⁹. En mai 1825, Boisserolle lance sa souscription pour la publication de sa grammaire⁴⁰. Elle semble d'ailleurs fort chère puisqu'elle est justifiée par l'utilisation de caractères dévanagari qui « augmente considérablement le prix de l'impression », selon ses propres termes. Boisserolle meurt le 1^{er} février 1829

37. Les éléments biographiques sont tirés de Charles Mullié, *Biographie de célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, Paris, Poignavant éditeurs, 1851, tome 1, p. 86-87.

38. Rosane Rocher a suivi elle aussi la piste des ouvrages de Boisserolle, sans parvenir à déterminer qui aurait pu usurper son identité. La piste d'une publication en russe ou dans une langue moins accessible que l'anglais mériterait toutefois d'être creusée (message électronique du 28 août 2016).

39. « M. de Boisserolles, à l'occasion des diverses annonces faites dans cette séance et relatives à la publication d'ouvrages sur la grammaire samskrite, rappelle qu'il a lui-même, depuis deux ans, entrepris la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire samskrits, ainsi que la gravure d'un corps de dévanagari. », *Journal asiatique*, tome 5, septembre 1824, p. 174.

40. *Journal asiatique*, tome 6, mai 1825, p. 319-320.

sans avoir pu faire imprimer sa grammaire. Son erreur est sans doute d'avoir mené son projet sans appui institutionnel, notamment celui de la Société asiatique. C'est précisément ce que lui reproche Claude Fauriel dans son rapport où il dit qu'un « membre de la Société » a fait graver un caractère de sa propre initiative sans que personne le sache⁴¹. La gloire que l'on peut toutefois lui attribuer est celle d'avoir fait apparaître pour la première fois des caractères dévanagari dans le *Journal asiatique*, en mai 1825, et dans divers journaux savants de l'époque, lorsqu'il accompagne sa demande de souscription d'un exemple de distiques permettant au souscripteur de se faire une idée « de la beauté et de la netteté des caractères sanskrits ».

Les fins de la grammaire des poésies et de l'impression
servent à élever le prix de la souscription,

Pour la grammaire sanskrit, à.... 50 francs.
Pour le dictionnaire sanskrit, à.... 100.

Ce prix est le peu-pris la moitié de celui que coûteraient
ces ouvrages en Anglaise, où ils sont maintenant fort
chers.

Le dictionnaire et la grammaire seront imprimés dans
le-2^e : les caractères dévanagari seront nets, et la distique
servant à juger de la beauté et de la netteté des caractères
sanskrits.

वशिष्ठः कर्मिणः पश्यत् । १

अस्मिन् जने का ते कलिर्देहि स्नानकर्मिणः ।

विदधि व्याध्यादीनां तुला विपलसी मम ॥

न विमिथि कां न दुःखान् मर्यादाम् न सुखम् ॥

शुभादीनि न स्युः सुखयोगोऽस्मिन् हि ॥

Un vocabulaire français-sanskrit sera immédiatement
les deux premiers ouvrages.

On s'occupe, par lettre franche de port, en s'engageant
à renvoyer les deux ouvrages dans le courant de trois ou
quatre semaines après l'époque des journaux.

Chez l'auteur, rue Saint-Louis, n.° 10, à Paris.

FIG. 8. – Souscription de Boisserolle parue dans les *Annales maritimes et coloniales*, année 1825, volume 10, II^e partie, tome 2, p. 178.

41. Voir Annexe 1, Rapport de Fauriel, Papiers Burnouf 115, f. 10.



FIG. 9. – Poinçons du caractère dévanagari corps 16 gravé par Delafond sous la direction de Boisserolle (© Imprimerie nationale).

Eugène Burnouf et Pierre Lebrun, une collaboration réussie

À côté des questions esthétiques et scientifiques, les questions économiques sont évidemment au cœur des débats. On aura noté que la Société asiatique demande à Berlin une « fonte » de son caractère, qui par nature, va s'user au fil des impressions. En janvier 1830, Eugène Burnouf se plaint d'ailleurs à Christian Lassen de l'usure de la fonte des caractères dévanagari de Berlin après l'impression de la *Sacountala* de Chézy et des *Lois de Manou* de Loiseleur-Deslongchamps. Il se plaint du prix élevé demandé par Dondey et demande à Lassen le prix que coûterait une impression à Bonn⁴². Conscient de ces enjeux techniques, Burnouf rédige deux lettres, l'une à Bopp en octobre 1831, l'autre à Schlegel en janvier 1832, dans lesquelles il demande combien coûterait l'achat, non plus des fontes mais des matrices de leurs caractères :

42. Lettre d'E. Burnouf à Ch. Lassen du 8 janvier 1830, éditée dans *Choix de lettres d'Eugène Burnouf, 1825-1852*, publié par M^{me} L. Delisle, née Burnouf, Paris, H. Champion, 1891, p. 87.

« Je désirerai savoir combien pourrait coûter, en francs ou dans une monnaie de Prusse, une frappe de matrices du petit caractère sanscrit qui a servi aux tableaux de votre Grammaire sanscrite allemande, en un mot du plus petit de tous les caractères sanscrits que vous possédez. On désirerait, non une fonte, ce qui s'use au bout d'un certain temps, mais uniquement une frappe de matrices faite avec soin et dans laquelle on pourrait faire fondre à Paris le caractère typographique lui-même. L'Imprimerie royale ferait facilement les frais de cette acquisition s'ils n'étaient pas trop élevés ; et ce caractère serait une acquisition précieuse pour la Société asiatique, dont les impressions se font presque exclusivement à l'Imprimerie royale. [...] Veuillez, Monsieur, avoir la bonté de me répondre à ce sujet, qui intéresse les moyens de publication que l'on peut déjà se procurer en Europe et qui peut, tôt ou tard, avoir quelque influence sur les progrès des études indiennes en France. »⁴³

« Le Conseil [de la Société asiatique] désirerait obtenir de votre complaisance inépuisable les renseignements suivants sur le caractère devanâgari que vous avez fait graver, et dont vous faites journellement un si excellent usage.

« 1. À combien se monte le nombre des matrices, et quel serait le prix de chacune de ces matrices, ou de la totalité, dans l'hypothèse où les unes coûteraient moins que les autres ?

« 2. Serait-il possible à la Société asiatique d'acquérir à prix d'argent, du gouvernement prussien, une frappe de ces matrices ?

« Le Conseil de la Société, en désirant acheter une frappe de matrices plutôt qu'une fonte de caractères, a le dessein de perpétuer ainsi le souvenir de la libéralité avec laquelle le gouvernement prussien lui fit présent d'une fonte de devanâgari que vous avez fait graver. [...] Si la Société achetait une nouvelle fonte, elle se verrait exposée plus tard au même inconvénient. Par ce motif, elle s'est décidée à acheter une frappe de matrices, avec laquelle elle pourra fondre autant de caractères qu'elle voudra.

« Déjà j'ai été chargé de prendre des renseignements auprès de M. Bopp sur le prix des matrices du petit caractère ; ces renseignements sont très satisfaisants, et le Conseil vient d'en décider qu'une demande serait adressée en son nom à l'Académie de Berlin, pour l'achat de 120 matrices de ce caractère. N'est-ce pas au même corps savant qu'il faut s'adresser pour celui dont vous êtes l'auteur, et, avec votre bienveillante entremise, ne pouvons-nous pas espérer que cette affaire sera aussi facilement conclue que celle du petit avec M. Bopp ? »⁴⁴

Burnouf prend en effet de plus en plus de place dans les questions de typographie. À la suite de la fameuse et terrible épidémie de choléra de 1832, la Société asiatique perd nombre de ses membres et, outre Chézy et Rémusat, la

43. Lettre d'E. Burnouf à F. Bopp du 23 octobre 1831, *Ibid.*, p. 120-121.

44. Lettre d'E. Burnouf à A. W. Schlegel, 9 janvier 1832, *Ibid.*, p. 459-460.

Société perd Antoine Saint-Martin, spécialiste des études arméniennes, rédacteur du *Journal asiatique*, qui occupait jusqu'alors le poste d'inspecteur de la typographie orientale. Ce poste était confié par l'Imprimerie royale à un orientaliste du monde académique notamment pour surveiller la gravure de nouveaux caractères⁴⁵. C'est Eugène Burnouf qui prendra sa suite pour atteindre, avec Pierre Lebrun nommé la même année directeur de l'Imprimerie royale, ce que l'on pourrait appeler l'âge d'or de la typographie orientale⁴⁶. Un volume de notes de métrique du *Bhāgavata Purāṇa* montre qu'il utilisait comme brouillon les jeux d'épreuves des caractères orientaux envoyés par l'Imprimerie royale⁴⁷. Le *Bhāgavata Purāṇa* sera d'ailleurs, au cœur de la monumentale « collection orientale » de l'Imprimerie nationale, publié en cinq volumes sur de nombreuses années et constitue un véritable chef-d'œuvre du monde de l'édition.



FIG. 10. – Tiroir contenant les matrices du caractère « Sanscrit 13 points, dit de Bopp » (© Imprimerie nationale).

45. Un rapport de 1838 note que « parmi [les] chefs de service [de l'Imprimerie royale], est un membre de l'Institut, qui a le titre et remplit les fonctions d'inspecteur de la typographie orientale ; il reçoit un traitement de 2 000 fr. ; ses attributions comprennent : le classement des poinçons et des frappes des caractères orientaux, la direction scientifique du dessin, de la gravure et de la fonte de ces caractères, la révision des impressions en caractères étrangers. Du reste, la direction de certaines impressions orientales, par exemple, celle de la collection des manuscrits de la Bibliothèque du roi, est confiée à une commission gratuite de quatre membres de l'Institut, parmi lesquels figure l'inspecteur de la typographie orientale. », Louis Antoine Macarel et Sébastien Joseph Boulatignier, *De la fortune publique en France et de son administration*, Paris, Dupont, 1838, p. 471-472.

46. Voir François-Antoine Duprat, *Histoire de l'Imprimerie impériale de France*, Paris, 1861, p. 317.

47. BnF, Papiers Burnouf 48.

Secrétaire de la Société asiatique et inspecteur de typographie orientale à l'Imprimerie nationale, Eugène Burnouf est le lien parfait entre les deux institutions. Il œuvre au nom de la Société asiatique pour acheter des caractères et travaille avec l'Imprimerie pour les y déposer afin de les conserver officiellement et de les utiliser à grande échelle.

Dans une lettre importante du 23 février 1833, Burnouf propose à Lebrun de faire l'acquisition des matrices du caractère dévanagari que la Société asiatique a fait frapper à ses frais à Berlin ⁴⁸.

« Ces matrices se composent, écrit-il :

1° des matrices du grand caractère de M. de Schlegel, dont la Société possède une fonte qui est en ce moment déposée à la typographie orientale de votre Imprimerie.

2° des matrices du petit caractère de M. Bopp qui n'existe pas encore en France. Ce petit caractère qui a été gravé avec un grand soin servirait très avantageusement de caractère de notes pour celui que l'Imprimerie Royale vient de faire graver récemment ⁴⁹.

« Les deux corps de matrices coûtent en tout quatre cent trente-quatre francs, ainsi qu'il est constaté par une facture que j'aurai l'honneur de vous soumettre, si vous êtes d'avis que l'Imprimerie royale puisse accepter la proposition que la Société Asiatique a l'honneur de lui faire. »

Dans une autre lettre du chef de la typographie à Pierre Lebrun du 2 mars 1833, on peut avoir encore plus de détails, notamment sur les prix et les durées d'exécution ⁵⁰ :

« La Société asiatique vient d'acheter à Berlin les frappes de deux corps de sanscrit ⁵¹ dont l'un est plus petit ⁵² et l'autre plus gros ⁵³ que celui de l'administration ⁵⁴. Ces caractères sont bien tant pour le dessin que pour la gravure, et les matrices en sont riches et bien frappées. Le prix d'acquisition de ces frappes est de 435 francs. La société asiatique désire les céder au même prix à l'Imprimerie royale. Je crois qu'il y aurait avantage pour l'administration à accueillir la demande de la Société, d'abord sous le rapport de l'économie parce que cela nous dispensera de faire graver les poinçons de deux corps, dont la dépense ne serait pas moindre de 2 400 francs pour la gravure seulement, et sous le rapport de la célérité, parce qu'il nous faudrait au moins une année pour l'exécution de cette gravure. »

48. Bibliothèque de l'Imprimerie nationale, dossier non classé, ancienne référence : IV 8.

49. Il s'agit sans doute du caractère de Boisserolle.

50. Bibliothèque de l'Imprimerie nationale, dossier non classé, ancienne référence : IV 8.

51. On note le passage de « dévanagari » à « sanscrit » pour nommer les mêmes caractères.

52. Le caractère Bopp, corps 13.

53. Le caractère Schlegel, corps 20.

54. Le caractère Boisserolle, corps 16.

La lecture des rapports faits par Eugène Burnouf en qualité d'inspecteur de la typographie à Pierre Lebrun est édifiante à bien des égards. On voit comment cette position d'inspecteur était au centre de l'activité des impressions de textes orientaux. Burnouf motive la création de nouveaux caractères, comme le télougou ou le singhalais⁵⁵, et demande la correction des caractères existants, soit que leur lecture à l'impression pose problème⁵⁶, soit que les textes à éditer nécessitent des améliorations⁵⁷. C'est sous sa direction que furent gravés les 145 poinçons du caractère tamoul par Marcellin Legrand en 1832, 132 poinçons du caractère birman (pour la langue pali) par Delafond en 1833, 145 poinçons du caractère gujarati par Legrand en 1838, 317 poinçons du caractère brâhmî par Delafond en 1843 et tous les poinçons qui viendront en complément des caractères dévanagari⁵⁸. On voit un Burnouf à l'œuvre, investi dans sa tâche, comme le sera après lui Jules Mohl dont les archives pourront être dépouillées avec profit dans un travail ultérieur⁵⁹.

L'ailleurs, gloire nationale

On l'a vu, la possession de caractères originaux était un enjeu de pouvoir important dans cette période pionnière du début des études sanskrites. L'Allemagne, qui n'a aucun enjeu de territoire à défendre, occupe la place sur le terrain philologique⁶⁰. L'Angleterre, forte de sa puissance coloniale, se contente, si l'on peut dire, des caractères gravés et fondus en Inde, même pour ses impressions à Londres. Les Allemands, qui ont appuyé financièrement l'intuition de Schlegel, qui voyait à juste titre le potentiel d'une telle typographie, n'ont pas dû être mécontents de voir les Français frapper à leur porte pour leur demander une fonte du caractère dévanagari, gracieusement offerte par le gouvernement prussien car périssable, en attendant que les Français soient contraints de leur acheter une frappe de matrices pour continuer leurs travaux.

55. Voir rapport du 28 août 1838 (AN AJ/17/7) en Annexe.

56. C'est le cas du « î long » dans le caractère Boissierolle dont Burnouf demande la correction à la suite d'une plainte de Langlois (Rapport du 12 décembre 1843, AN AJ/17/7).

57. À la demande de Garcin de Tassy, prêt à publier sa chrestomathie « hindouie », Burnouf propose la gravure de poinçons supplémentaires pour le caractère dévanagari existant (Rapport du 10 décembre 1847, AN AJ/17/7).

58. *Les caractères de l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1990.

59. Les papiers Jules Mohl sont conservés à la bibliothèque de l'Institut. Quelques rapports figurent aux Archives nationales et sa correspondance avec Eugène Burnouf, conservée à la Bibliothèque nationale de France (NAF 10599), pourra apporter des éléments de perspective.

60. Cf. Pascale Rabault-Feuerhahn, *L'archive des origines : Sanskrit, philologie, anthropologie dans l'Allemagne du XIX^e siècle*, Bibliothèque franco-allemande, Paris, Éditions du Cerf, 2008.

Plus tard dans le siècle, Émile Burnouf, cousin d'Eugène, publiera à Nancy sa *Méthode pour étudier la langue sanskrite*, en hommage à son oncle Jean-Louis Burnouf. On peut lire dans l'avertissement à la seconde édition de 1861 : « Depuis la première édition de cette Méthode (1859), un fait notable a eu lieu : sur la demande et avec le concours de l'Académie Stanislas, l'une des imprimeries de Nancy, celle de Madame Bayrois, s'est procuré des caractères dévanagari. Sa maison est en France la première, et jusqu'à présent la seule, qui tienne cette ressource à la disposition du public. »⁶¹ Cette mention un peu curieuse de la part d'un Burnouf est révélatrice des enjeux que pouvait revêtir la publication d'un ouvrage avec des caractères étrangers originaux. Elle marque peut-être aussi la rupture du monopole de l'Imprimerie nationale dans la possession de tels caractères, lesquels ne pouvaient pas sortir de son enceinte.

Il est aussi significatif que le sanskrit se soit finalement écrit en caractères dévanagari, quand bien même les études sanskrites en Europe ont pris naissance au Bengale et que les pandits bengalis lisaient mal l'écriture dévanagari. On sait aussi le rôle primordial joué par les brahmanes du sud de l'Inde et les religieux missionnaires en contact avec eux. Ni les textes védiques en écriture télougou ni les grammaires du sanskrit en caractères bengali n'auront eu raison de cette prédominance de l'écriture dévanagari pour la rédaction du sanskrit. C'est en quelque sorte une victoire de Bénarès sur Calcutta, Bangalore ou Karikal. On sait que Charles Wilkins avait fait un séjour à Bénarès pour apprendre le sanskrit et que la grammaire d'Heinrich Roth sera largement reprise et diffusée dans des publications ultérieures. Le caractère dévanagari, comme nous l'avons vu, est finalement le premier caractère indien imprimé en Europe, avec la réalisation de l'imprimerie de la Propagande de la Foi à Rome. Ce caractère avait été désigné comme « brahmane », comme pour indiquer la méthode : convertir l'Inde au christianisme, c'était d'abord, dans l'esprit des missionnaires, convertir les brahmanes en pensant que le reste de la société suivrait⁶². Pour convertir les brahmanes, il fallait s'exprimer en sanskrit, et le sanskrit était écrit en dévanagari dans les grands centres intellectuels de l'Inde du Nord comme Bénarès ou dans les centres administratifs comme Delhi ou Agra. L'écriture type du sanskrit est donc devenue la dévanagari, en Europe et en Inde même où l'on a vu l'écriture bengalie capituler dans les éditions de textes sanskrits réalisées au Bengale au début du XIX^e siècle. On voit d'ailleurs bien, au fil de cette étude, comment les deux mots sont interchangeables et que le caractère « dévanagari » est très souvent appelé, dans

61. Je remercie Caroline Riberaigua et Ronan Moreau de cette indication.

62. Comme l'a bien montré Gérard Colas. Voir par exemple « Vie légumineuse et pensée travestie. Sur les jésuites en Inde aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Altérité et identité : islam et christianisme en Inde*, Jackie Assayag et Gilles Tarabout éd., Paris, EHESS (Puruṣārtha, 19), 1997, p. 199-220.

les archives ou dans les registres professionnels de l'Imprimerie nationale, le caractère « sanscrit ». Eugène Burnouf lui-même, dans un rapport envoyé à Pierre Lebrun, parle du caractère dévanagari comme du « caractère national »⁶³.

On ne saurait enfin mettre plus en lumière le rôle des acteurs de cette aventure, graveurs, typographes, administrateurs, savants, et en premier lieu la place primordiale tenue par la typographie orientale à l'Imprimerie nationale. Un décret du 28 mars 1813 obligeait d'ailleurs le directeur de l'Imprimerie nationale à « entretenir quatre élèves pour être instruits dans la manipulation typographique des caractères orientaux »⁶⁴. Et Henri de Vatimesnil (1789-1860), dans un rapport de 1832 qu'il rédige pour le ministère de la Justice, affirme ainsi :

« L'imprimerie royale comprend un établissement précieux et unique en Europe : c'est la typographie orientale. Il n'existe nulle part une collection aussi complète de caractères orientaux, ni des hommes aussi aptes à les mettre en œuvre. Chaque jour les orientalistes des pays voisins sont obligés de recourir à l'imprimerie royale pour faire imprimer leurs ouvrages. On ne pourrait donc proposer sérieusement de détruire cette partie si intéressante de l'imprimerie royale ; elle est sous la double protection de votre zèle pour la gloire nationale, et de votre amour pour les sciences. »⁶⁵

On voit bien que cette aventure nationale revêt une indéniable dimension transnationale, mais que dans le même temps tout est fait pour assurer la gloire nationale. Maîtriser la typographie orientale, c'était asseoir en quelque sorte son autorité sur le monde, quand bien même celle-ci était symbolique. C'est ce qu'a bien compris Napoléon en rapportant de sa campagne d'Italie les poinçons des caractères étrangers de l'imprimerie de Rome. C'est ce qu'ont bien compris les régimes successifs en France au XIX^e siècle en soutenant la typographie orientale de l'Imprimerie nationale. Le talent, l'étendue du savoir et les positions académiques d'un Eugène Burnouf ou d'un Jules Mohl, couplés au dynamisme d'un Pierre Lebrun, ne sont évidemment pas pour rien dans l'essor d'une telle entreprise en France. À l'heure de l'institutionnalisation des études orientales en cette première moitié du XIX^e siècle, on voit comment étaient liés les établissements, Académies des sciences dans toute l'Europe, Asiatic Society en Inde, et à Paris la Société asiatique, le Collège de France, la Bibliothèque nationale, l'École des langues orientales⁶⁶ et bien sûr l'Institut de France, véritable plate-forme où se retrouvaient tous les savants qui occupaient par ailleurs des positions administratives importantes.

63. Rapport du 28 novembre 1838 (AN, AJ/17/7), voir transcription en Annexe.

64. Louis Antoine Macarel et Sébastien Joseph Boulatignier, *op. cit.* (n. 45), p. 456.

65. *Ibid.*, p. 459-460.

66. Voir en Annexe 6 la lettre de Simon Maximilien Genteur (1815-1882), conseiller d'État, concernant la nécessaire réforme de l'École des langues orientales en 1867.

*
* *

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Archives et publications professionnelles

IMPRIMERIE NATIONALE

- Album typographique de l'Imprimerie royale*, Paris, Imprimerie royale, 1830.
- Cabinet des poinçons de l'Imprimerie nationale de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1948.
- « Inventaire des matrices du Cabinet des Poinçons de l'Imprimerie nationale », s. d.
- « Inventaire du matériel de l'Imprimerie Royale au 1^{er} janvier 1839 », Paris, 1839.
- Les Caractères de l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1990.
- Liste des types étrangers de l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1890.
- Mémento de typographie orientale*, Paris, Imprimerie nationale, 1968.
- Modèles de casses des caractères français et étrangers de l'imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1885.
- Notice sur les types étrangers du spécimen de l'Imprimerie Royale*, Paris, Imprimerie royale, 1847.
- Oratio Dominica CL linguis versa, et propriis cujusque linguae characteribus plerumque expressa ; edente J. J. Marcel, typographæi imperialis administro generali, Parisiis, Typis Imperialibus*, 1805.
- Recueil de divers alphabets étrangers*, 4^e édition, Paris, Imprimerie nationale, 1951.
- Specimen des caractères, vignettes, armes, trophées et fleurons et l'Imprimerie Royale. 1^{ère} partie, ancienne typographie*, Paris, Imprimerie royale, 1819.
- LOUIS DE VILLEBOIS éd. *Recueil des empreintes des poinçons et des matrices des caractères français et exotiques, classés par genres et par pointes, et rangés par ordre alphabétique ; et des signes divers, armes, fleurons et vignettes, existants à l'Imprimerie Royale ; dressé par les ordres et sous la direction de M. le Baron de Villebois, administrateur de l'Imprimerie Royale, par les soins de M. Saint-Martin, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la partie orientale et de M. Auguste Rousseau, garde du Cabinet des Poinçons, pour la partie française. Tome XIII, contenant les caractères étrangers, en cuivre (de service)*, Paris, Imprimerie royale, 1828.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

- NAF 6556, « Correspondance et papiers d'Étienne, Michel et Claude-Louis Fourmont ».
 NAF 9115, « Papiers de A.-J. Saint-Martin, inspecteur de l'Imprimerie royale (1832) ».
 NAF 10599, « Correspondance entre Eugène Burnouf et Jules Mohl 1827-1852 ».
 NAF 10600, « Correspondance de Jean-Louis et d'Eugène Burnouf avec François Bopp et avec Guillaume et Alexandre de Humboldt, 1820-1850 ».
 NAF 10601, « Correspondance d'Eugène Burnouf avec Christian Lassen et Auguste-Guillaume de Schlegel, 1825-1852 ».
 Papiers Burnouf 115, « Papiers de la Société asiatique, des années 1822-1852 ».
 Sanscrit 383, « Rāmāyaṇa », collection Gentil.

ARCHIVES NATIONALES

- AJ/17/7 « Imprimerie nationale (1656-1952). Typographie orientale ».
 F/17/1261, dossier 3, pièces 103-126, « Note sur les caractères orientaux de l'Imprimerie nationale exécutive, par Langlès. »

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Fonds Pierre Lebrun.

Sources secondaires

- Alphabetum brammanicum seu Indostanum universitatis Kasi*, Rome, Propaganda Fide, 1771.
 Didier BARRIÈRE, *Un correcteur fou à l'Imprimerie royale, Nicolas Cirier : 1792-1869*, introduction, choix de textes et bibliographie, Paris, Éditions des Cendres, 1987.
 Auguste BERNARD, *Notice historique sur l'Imprimerie nationale*, Paris, Dumoulin, 1848.
 Raymond BLANCHOT, *L'art du livre à l'Imprimerie nationale des origines à nos jours*, Paris, Imprimerie nationale, 1951.
 Eugène BURNOUF, *Choix de lettres d'Eugène Burnouf, 1825-1852, suivi d'une bibliographie*, publié par M^{me} L. Delisle, née Burnouf, Paris, H. Champion, 1891.
 Gérard COLAS, « La feuille de palmier, support de l'écrit dans l'Inde ancienne », in *Autour des papiers asiatiques*, p. 119-137, Paris, HiCSA, 2017.
 Henri DONIOL, *La typographie orientale à l'Imprimerie nationale et la publication de la Collection orientale*, Paris, Imprimerie nationale, 1884.

- Florence D'SOUZA, « L'émergence de l'imprimerie et de la presse écrite en Inde 1780-1830 », *Bulletin d'études indiennes*, vol. 22-23, 2004-2005, p. 153-167.
- François-Antoine-Brutus DUPRAT, *Histoire de l'Imprimerie impériale de France : suivie des spécimens des types étrangers et français de cet établissement*, Paris, Imprimerie impériale, 1861.
- Gérald DUVERDIER, « L'apparition de l'imprimerie à Madras et sa disparition à Pondichéry », *Gutenberg-Jahrbuch*, 1976, p. 351-363.
- Gérald DUVERDIER et Rajesh SHARMA, « Inde, histoire du livre et de l'édition », *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2005.
- Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (1751-1772)*, Édition Numérique Collaborative et Critique [en ligne] <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>.
- Charles FOSSEY éd., *Notices sur les caractères étrangers anciens et modernes, rédigées par un groupe de savants, réunies par M. Charles Fossey, professeur au Collège de France, inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1927, nouv. édition mise à jour, 1948.
- G. A. GRIERSON, « The Early Publications of the Serampore Missionaries », *The Indian Antiquary*, juin 1903, p. 241-254.
- Abhijit GUPTA, « The History of the book in the Indian Subcontinent », in *The Book: A Global History*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
- Alexandre HAMILTON et Louis LANGLÈS, *Catalogue des manuscrits samskrits de la Bibliothèque impériale : avec des notices du contenu de la plupart des ouvrages*, Paris, 1807.
- L'Imprimerie nationale dans ses rapports avec l'État et avec l'industrie privée*, Paris, Imprimerie nationale, 1883.
- Athanasius KIRCHER, *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis naturae et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, Amstelodami, J. Janssonium a Waesberge et E. Weyerstrael, 1667.
- Willibald KIRFEL, « Die Anfänge des Sanskrit-Druckes in Europa », *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, vol. 31-32, 1915, p. 277-278.
- Louis LANGLÈS, *Catalogue des principaux ouvrages de M. Langlès*, Paris, Le Normant, 1811.
- Émile LECLERC, *Nouveau manuel complet de typographie : historique, composition, règles orthographiques, imposition, travaux de ville, journaux, tableaux, algèbre, langues étrangères, musique et plainchant, machines, papier, stéréotypie, illustration*, Manuels-Roret, Paris, L. Mulo, 1921.
- Louis Antoine MACAREL et Sébastien Joseph BOULATIGNIER, *De la fortune publique en France et de son administration*, Paris, Dupont, 1838.

- Joseph MOLÉ, *Épreuves de caractères arabes, gravés et fondus par Molé jeune, sous la direction de M. Langlès*, Paris, 1823.
- Jérôme PETIT et Pascale RABAULT-FEUERHAHN éd., *Antoine Léonard de Chézy et les débuts des études sanskrites en Europe, 1800-1850*, Paris, Geuthner/BnF, à paraître.
- Pascale RABAULT-FEUERHAHN, *L'archive des origines : Sanskrit, philologie, anthropologie dans l'Allemagne du XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2008.
- Recherches asiatiques, ou Mémoires de la Société établie au Bengale, pour faire des recherches sur l'histoire et les antiquités, les arts, les sciences et la littérature de l'Asie. Traduits de l'Anglois par A. Labaume*, Paris, Imprimerie impériale, 1805.
- Ludo ROCHER et Rosane ROCHER, *Founders of Western indology: August Wilhelm von Schlegel and Henry Thomas Colebrooke in correspondence 1820-1837*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013.
- Fiona G. E. ROSS, *The printed Bengali character and its evolution*, Surrey, Curzon, 1999.
- S. J. Georg SCHURHAMMER et G. W. COTTRELL, « The First Printing in Indic Characters », *Harvard Library Bulletin*, vol. 6, n° 2, 1952, p. 147-160.
- Raymond SCHWAB, *La Renaissance orientale*, 2^e éd. (1^{ère} éd. 1950), Paris, Payot & Rivages, 2014.
- Graham SHAW, « Lithography V. Letter-Press in India. Part 1. », *South Asia Library Notes & Queries*, vol. 29, 1993, p. 1-11.
- , « Lithography V. Letter-Press in India. Part 2. », *South Asia Library Notes & Queries*, vol. 30, 1994-1995, p. 1-10.

*
* *

ANNEXES

ANNEXE I : Rapport de Claude Fauriel, 1823 (BnF, Papiers Burnouf 115, f. 10-10bis)

Si le conseil ne peut annoncer aujourd'hui à la Société l'exécution d'un caractère dévanagari, ce n'est pas faute de s'en être occupé ni d'avoir senti qu'il n'y a rien de décisif à faire, sans ce moyen, pour l'encouragement & le progrès de l'étude du sanskrit. – La Commission nommée pour cet objet, par le conseil a acquis l'assurance qu'il existe à Paris plus d'un imprimeur distingué disposé à faire graver & fondre, pour son compte et à ses frais, un caractère dévanagari, à la seule condition d'en obtenir des modèles de la Société. Ainsi donc l'opération ~~indispensable~~ préliminaire indispensable, pour parvenir au résultat désiré, était de faire dessiner avec soin, et d'après les plus beaux manuscrits, les caractères tant élémentaires que composés qui constituent le syllabaire dévanagari, pour les présenter comme modèles à un graveur intelligent. Le conseil, dans sa séance du... a autorisé les frais de ce travail qui a été confié quelque temps après à un jeune artiste très capable de l'exécuter parfaitement, mais à qui ~~des~~ d'autres occupation obligées n'ont malheureusement pas permis de s'en occuper avec la suite et la célérité à laquelle que désirait la commission du conseil. Les caractères simples de l'alphabet dévanagari sont les seuls dont les dessins aient été exécutés et puissent dès aujourd'hui être présentés à un graveur.

Dans l'intervalle où ils s'exécutaient, un membre de la Société⁶⁷ faisait ~~exé~~ graver, de son côté, mais sans [mots barrés illisibles] l'intervention du conseil de la Société, et même sans lui avoir fait part de son projet, un caractère dévanagari. Cette entreprise se poursuit ; & le conseil qui ne peut avoir à cet égard d'autre désir que celui de voir faire le plutôt [*sic*] possible une chose qu'il regarde comme d'une ~~urgente~~ nécessité urgente pour une des parties les plus importantes de ses travaux, désire qu'elle se poursuive promptement, et qu'elle s'achève avec succès. Mais les échantillons publiés ~~jusqu'à ce jour~~ jusqu'à ce jour des caractères gravés jusqu'à ce jour, ne permettent pas encore de présumer ~~avec un peu d'assurance~~ avec un peu d'assurance si l'entreprise dont il s'agit rendra tout à fait superflue ou du moins très peu urgente le dessein de la société, pour le même objet.

Ce qui est certain c'est qu'un caractère qui serait exécuté d'après les dessins qu'a fait ~~exé~~ faire la commission, d'après un ms. dévanagari de la plus rare beauté, serait infiniment

67. Il s'agit de Boisserolle.

supérieur à tous égards, à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ~~dan~~ en ce genre, soit dans l'Inde soit en Europe. – Aussi votre commission a-t-elle pensé qu'il n'était pas superflu, malgré le concours de la nouvelle entreprise d'un caractère dévanagari dont ~~elle~~ il s'agit et dont elle désire le succès, de faire continuer les dessins commencés, et dont la perfection pourrait tenter ~~probablement tenter~~ un imprimeur, ~~lorsq~~ lors même que le caractère qui se grave actuellement ~~entrepris par un des membres de la Société~~ s'achèverait, et serait susceptible d'être employé.

[d'une autre main] Rapport de Fauriel, 1823

ANNEXE 2 : Lettres d'Eugène Burnouf à Antoine Saint-Martin (BnF, NAF 9115, f. 3-5)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre par le graveur Lafont le tableau complet de l'alph[abet] et du syllabaire barman à l'usage du Pali. Il est presque complet, mais je pense bien que la lecture des textes étendus que je possède me donnera encore quelques combinaisons nouvelles qui quant à présent me sont inconnues. Suivant l'observation que vous m'aviez fait l'honneur de me faire, les voyelles supérieures et inférieures sont fondues avec chacune des consonnes ou groupes de consonnes. Cela augmente sans doute le nombre des poinçons, mais diminue de beaucoup l'embarras de la composition. Avec le tableau que j'ai dressé et l'alphabetum Barmanum, l'ouvrier peut graver fort exactement tous les groupes qui y sont indiqués. Les éléments de tous ces groupes se trouvent dans l'alph. Barmanum ; il ne s'agit plus que de les combiner en les faisant rentrer dans la hauteur du caractère. Cette opération sera très facile, excepté peut-être pour deux ou trois groupes, dont le 2^e membre, dans sa grandeur naturelle, dépasserait la hauteur du caractère. Mais il sera facile d'éluder la difficulté en diminuant la hauteur du 2^e membre du groupe et en le plaçant comme les voyelles souscrites du dévanagari. Ensuite le nombre des poinçons qui peuvent servir au Pali est, sur la totalité de l'alphabet barman, assez peu considérable ; encore la plupart sont-ils cassés, ce qui forcera de refondre ce caractère presque entièrement. La netteté des formes ne peut qu'y gagner. J'ai mis en un paquet avec le titre d'*alphabet Pali*, les fumés qui peuvent servir au Pali. J'ai laissé à part un grand nombre de lettres si cassées que je n'ai pu reconnaître si elles étaient ou Palis ou Barmanes, ainsi que les signes évidemment Barmanes. Avec mon tableau on peut imprimer les 1 500 premiers vers du *Mahāvamsa*.

J'ai joint au tableau un spécimen qui montre la manière dont s'agencent les caractères. L'examen de ces spécimens suffira pour montrer au graveur que le Barman a trois corps de hauteur : 1^o la ligne médiane, pa 2^o la ligne supérieure occupée par les voyelles i et î, pi et pî, 3^o la ligne inférieure occupée a) par les voyelles ou et oû, pou et poû, b) par les consonnes groupées, ppa, ppi.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon profond respect et croyez aux sentiments de reconnaissance avec lesquels je suis votre très humble et très obéissant serviteur. E. Burnouf.
25 août 1826.

*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre les spécimens zends et tamouls avec quelques observations ; je ne puis servir beaucoup à celles qui portent sur le zend parce que je n'ai pas le manuscrit sous les yeux [...].

Sur le tamoul.

𑀓 le premier trait aurait besoin d'être moins incliné 𑀓 et un peu plus fin, comme celui du 𑀓

𑀓 cette lettre a trop de déliés, parce que les pleins sont un peu trop gras.

𑀓 Cette lettre n'est pas bonne, la direction de la première partie est oblique, dans la gravure, tandis qu'elle doit être parfaitement droite 𑀓

𑀓 la boucle finale est beaucoup trop grosse.

Je n'ai pu voir M. Mohl, mais au point où nous en sommes la gravure ne peut être définitive.

Veuillez recevoir, Monsieur, ma nouvelle assurance des sentiments respectueux avec lesquels je suis votre très humble serviteur. Eugène Burnouf. [non daté]

Monsieur St Martin, membre de l'Institut. 123 vieille rue du temple.

ANNEXE 3 : Lettres de Franz Bopp à Eugène Burnouf (BnF, NAF 10600, f. 31-33)

Berlin, le 20 Novembre 1831

Monsieur,

Vous m'avez réjoui par votre lettre du 23 oct[obre] dont vous m'avez honoré et à laquelle j'aurais fait répondre plus tôt si je n'avais pas manqué plusieurs fois le graveur qui a fait les poinçons du caractère sanscrit dont vous désirez la frappe. Il demande pour la matrice ¼ d'écu prussien et avec ce prix il répond pour les poinçons qui pourront se casser, et les refait de nouveau. Le caractère en question contient de 118 à 120 poinçons ; vous aurez donc une frappe de 120 matrices pour 30 écus prussiens. Mais comme les poinçons sont la propriété de l'Académie, il faudra en avoir l'autorisation, ce qui, je n'en doute pas, se fera facilement si la Société asiatique s'intéresse de cette affaire, et si vous voulez bien vous adresser en son nom à l'Académie même. Je crois pouvoir répondre pour l'exactitude avec laquelle le graveur des poinçons exécutera vos ordres.

[...]

*

Berlin, le 2 mars 1832

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 février et je n'ai pas tardé à présenter à l'Académie celle que vous lui avez adressée. L'Académie a, comme je pouvais le prévoir, saisi avec plaisir cette occasion à pouvoir se rendre utile aux poursuites littéraires de l'illustre Société asiatique. Les poinçons en question ont été aussitôt remis au graveur, M. Gotzig, qui croit pouvoir achever la frappe des deux caractères sanscrits que vous demandez dans l'espace de six semaines ou deux mois. Je vous avais marqué le prix du plus petit caractère qui est de 6 gros, c'est-à-dire un quart d'écu prussien, pour une matrice. Pour le plus grand caractère M. Gotzig demande un gros de plus pour chaque matrice, parce qu'elles lui occasionnent plus de dépenses et qu'un grand nombre de poinçons exige une légère réparation avant qu'ils puissent servir à une nouvelle frappe. Le nombre des poinçons du plus petit caractère, compris les chiffres, est de 129, celui du plus grand est de 263 ; la frappe des matrices du premier ordre coûtera donc $32 \frac{1}{4}$ d'écus, celle du second 76 écus, 17 gros ; c'est en tout 108 écus 23 gros.

Je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de m'indiquer de quelle manière ces matrices pourront vous être envoyées. Peut-être vous pourrez m'indiquer un libraire ou une autre maison de commerce à Berlin qui se chargera de cette affaire. Je crois pouvoir répondre pour l'exactitude avec laquelle M. Gotzig exécutera sa tâche. Au reste, je vous prie de vouloir bien excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre ; l'impression de la 2^e partie de ma Grammaire sanscrite touchant à sa fin, j'ai été obligé, ces dernières semaines, à mettre tout mon temps pour achever un supplément dans lequel j'ai cherché à confirmer quelques conjectures par le dialecte des Védas et le zend ; car comme personne ne sait mieux que vous, on ne peut plus se passer maintenant de la langue zende pour approfondir l'état primitif du sanscrit. C'est pour cela que j'attends avec la plus grande impatience la publication de vos vastes recherches sur cet objet important. Quoique par l'étude des textes que vous avez rendus accessibles j'aie pu satisfaire sur beaucoup de points ma curiosité en fait de grammaire, il me reste encore bien des doutes que j'espère dissipés par le commentaire et la traduction du V[erendidad] S[ādā] que vous êtes sur le point de publier.

Vous aurez peut-être reçu à présent un exemplaire complet de la nouvelle édition de mon Nalus, avec un autre exemplaire que je vous prie de vouloir bien présenter en mon nom à la Société asiatique. En peu de semaines j'espère à pouvoir vous envoyer un exemplaire de la 2^e partie de ma Grammaire, que je vous prie de vouloir bien accueillir favorablement, et juger avec indulgence.

Daigner agréer l'expression de la plus haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Bopp.

ANNEXE 4 : Lettres d'August Wilhelm Schlegel à Eugène Burnouf (BnF, NAF 10601, f. 191-196)

Bonn, 24 août 1829

Monsieur,

J'ai été charmé de recevoir votre lettre du 22 juin et de voir que vous avez reçu une impression favorable de mon Râmâyana au premier abord ; j'espère qu'elle sera confirmée par un examen plus détaillé et plus approfondi, si jamais vous avez le loisir de l'entreprendre. Je sens cependant qu'il me faudra rendre compte de mes procédés afin que l'on ne me soupçonne pas d'avoir agi arbitrairement. Cela sera fait : lorsque quelques volumes du texte auront paru, je ferai imprimer à part les variantes, c'est-à-dire celles des commentateurs, en omettant toutefois celles qui ne sont que des fautes de copiste. J'indiquerai aussi tout ce que j'ai emprunté à la version Bengalique, à laquelle j'ai eu recours plus souvent dans les premiers chapitres que dans la suite. Je compte faire imprimer aussi un ou deux chapitres de la version Bengalique pour faire connaître le genre de variété qui y règne constamment. L'impression du second volume sera commencée bientôt.

Maintenant j'ai la satisfaction de vous annoncer notre édition du Hitôpadêsa. Le paquet que j'ai adressé à la Société asiatique contient un exemplaire sur grand papier vélin dont je fais un hommage à la société. Deux autres pour vous et pour M. de Chézy. Mon libraire s'est chargé d'expédier cela au libraire Maze chez qui vous pourrez vous informer. Les variantes avec les remarques critiques de M. Lassen seront imprimées aussitôt que nous aurons reçu les petits caractères Devanagari de Berlin. Ma traduction latine ne se fera pas attendre non plus, et je mets tous mes soins à rétablir la réputation de la latinité des orientalistes si souvent et si fortement compromise.

Je vous suis infiniment reconnaissant du magnifique envoi que vous m'avez fait. Je vous félicite des heureux commencements d'une entreprise aussi ardue, et je ne doute nullement que vous ne la conduisiez à son terme avec le succès le plus complet. Jusqu'ici je l'avoue j'ai été assez sceptique soit sur l'authenticité des livres de Zoroastre, soit du zend même – mais j'attends vos oracles et quand vous les aurez donnés je me mettrai à l'étude tout de bon.

L'édition danoise a l'air bien mesquin à côté de vos fac-similés lithographiés.

Que dites-vous des derniers épisodes de M. Bopp et de son orthographe biscornue ? Cela me donne des maux de dents à lire. Je pense qu'il n'y aura qu'un cri contre à Londres, à Paris et à Calcutta. Je suis fortement opposé aussi à quelques unes des ses innovations grammaticales.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. V[otre] tr[ès] h[umble] et tr[ès] obl[igé] serviteur. A. W. de Schelgel

*

Bonn, 11 janvier 1830

Monsieur,

[...] Je suis charmé d'apprendre que vous êtes content de notre Hitôpadêsa. Les notes critiques de M. Lassen sont vraiment excellentes ; elles sont toutes faites, j'attends seulement une fonte de petits caractères de Berlin pour procéder à l'impression.

Je reçois très tard et très irrégulièrement le Journal asiatique. J'ignore donc s'il y a été question de mon Ramayana. Je dois le désirer vivement, afin que le public apprenne au moins l'existence de l'ouvrage. Personne ne pourrait mieux que vous rendre compte de nos publications, et vous m'obligeriez infiniment si vous vouliez vous en charger.

Dans l'école d'Allemagne il y a scission. Je ne saurais approuver en tout point la méthode grammaticale de M. Bopp, ses innovations, ses hypothèses, et beaucoup moins encore son horrible déchirement des mots. Il faudra bien que j'en vienne à une déclaration publique sur tout cela. M. Bopp, dans la préface de sa grammaire rédigée en allemand, avance que l'on ne peut plus rien apprendre des grammairiens indiens. Moi, au contraire, je ne rêve que Pânini et je pense qu'au point où nous sommes rien ne saurait être plus utile que de ramener à l'étude de ces anciens oracles et d'en donner la clé. J'ai prouvé à M. Bopp qu'il eût pu rectifier et compléter [*sic*] ses règles par quelques aphorismes de Pânini, mais j'ai eu la malice de les transcrire sans aucune explication et sans indication de la page, de sorte qu'il n'aura pas su déchiffrer ces énigmes. Enfin, il est très piqué contre moi.

Je suis parfaitement d'accord sur les épisodes de Mahâ-Bhârata. Cela ne donne aucun éclaircissement sur la marche du poème. Il serait précieux d'avoir seulement le premier livre en entier, dont l'introduction, si mal imprimée par Franck, est sublime. Le Nalus était une trouvaille. M. Bopp en annonce une nouvelle édition. Le manque de critique et de corrections, les fausses interprétations pouvaient être excusées il y a douze ans : aujourd'hui il en est autrement. J'ai eu la bonhomie de communiquer à M. Bopp une foule d'émendations dans la première partie.

Cette école jette un pauvre coton. J'excepte toujours M. Rosen. Un lambeau d'un pourâna publié par un M. Rosen aura été présenté à la Société asiatique. Le choix est malheureux ; l'exécution est faite sans critique et avec une précipitation extrême. À ma grande mortification je dois avouer que ce jeune homme, d'abord écolier de M. Bopp, a suivi aussi mes cours de sanscrit ; mais il paraît qu'à Berlin il a été Boppisé derechef.

Il est probablement en ce moment à Paris. S'il a le bonheur d'être introduit à votre connaissance, tâchez donc de le ramener dans la bonne voye.

Tout cela devrait être discuté dans le Journal asiatique, et qui serait plus à même que vous de donner le ton ? La partie sanscrite a toujours eu besoin d'y être renforcée. J'offrirais bien volontiers des articles, mais je n'ai pas été fort encouragé. Mon mémoire sur les médailles bactriennes a éprouvé d'étranges retards.

Voici encore une pétition que j'ai à vous faire. Les journaux ont rapporté que M. Silvestre de Sacy dans une séance de l'Académie avait revendiqué l'invention des Mille et une nuits

par les Arabes, par des argumens décisifs et victorieux. Si ce mémoire est imprimé à Paris et ne consiste qu'en quelques feuilles, vous m'obligerez en me l'envoyant sous bandes. Ayant avancé tout le contraire dans un essai historique inséré dans le calendrier royal de Berlin pour 1829 (lequel doit avoir été présenté à la Société asiatique) je serais envieux de connaître ces argumens. Il y a déjà plusieurs années que j'ai commencé un travail de quelque étendue sur les Mille et une Nuits et je pense pouvoir dire avec certitude : tel conte est indien, tel autre persan, tel autre arabe. Tout ce qui fait le charme du livre est d'invention indienne.

Voici deux distiques sanscrits que je vous prie de faire passer par la petite porte aux indianistes de Paris, sans leur faire savoir d'où cela vient. Peut-être ne serait-ce pas mal de renvoyer ces traits légers à M. Bopp de la même manière – cela pourrait lui faire impression et l'engager à rentrer dans les limites constitutionnelles.

Si vous avez des commissions à faire en Allemagne, je m'en chargerai bien volontiers. J'espère dans le cours de cette année pouvoir venir au moins pour quelques semaines à Paris et avoir le plaisir de causer avec vous. Soyez assuré, Monsieur, que je prends un vif intérêt au succès de vos entreprises savantes, et veuillez agréer l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, V[otre] tr[ès] h[umble] et tr[ès] obl[igé] serviteur. A. W. de Schlegel.

ANNEXE 5 : Rapports d'Eugène Burnouf, inspecteur de la typographie orientale, à Pierre Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale (Archives nationales, AJ/17/7)

Rapport du 28 août 1838 pour la création de trois nouveaux caractères

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous proposer d'arrêter qu'il sera gravé, pour le cabinet des poinçons orientaux, deux corps de chacun des trois caractères suivants :

1° Ancien Mâgadha, 280 poinçons

2° Telinga, 590 poinçons

3° Singhalais, 620 poinçons

[Additions au crayon dans la marge : $280 \times 6 = 1680$; $590 \times 6 = 3540$; $620 \times 6 = 3720$; $1680 + 3540 + 3720 = 8920$; 2 corps : $3360 + 7080 + 7440 = 17880$]

Les raisons qui m'ont décidé à faire choix de ces caractères parmi ceux qui manquent encore au cabinet des poinçons orientaux sont tirées principalement de l'état actuel de l'érudition orientale, et de l'importance des littératures à la culture desquelles doivent servir ces caractères.

Le caractère que j'appelle *ancien mâgadha*, du nom de l'empire dans la vaste étendue duquel il a été découvert donne accès aux plus anciennes inscriptions que l'on ait encore trouvées dans l'Inde septentrionale. Déchiffré il y a deux ans par M. Prinsep à Calcutta, il est déjà devenu en Allemagne l'occasion de travaux importants, et les monuments qui nous

le font connaître ne peuvent manquer de trouver prochainement place dans le Journal asiatique. C'est un caractère monumental, d'un grand intérêt paléographique pour l'histoire des alphabets indiens. Il est facile de le réduire aux proportions adoptées pour les corps de caractères déjà existants au cabinet.

Le caractère *télinga* doit son importance à l'étendue et à la variété des documents littéraires qui nous l'ont conservé. On possède de plus à la Bibliothèque Royale un assez grand nombre de manuscrits sanscrits à la transcription desquels a servi ce caractère. Dans les discussions auxquelles devront donner lieu ces manuscrits il est indispensable de faire usage de types *télingas*.

Le caractère *singhalais* a peut-être plus de valeur encore, vu le nombre de manuscrits bouddhiques conservés dans ce caractère et le grand développement que prend chaque jour l'étude de la littérature singhalaise.

Quant aux moyens d'exécution, j'aurai l'honneur de vous exposer que je possède d'excellents spécimens de ces divers caractères, spécimens d'après lesquels un graveur intelligent pourra aisément exécuter des types dignes de l'Imprimerie Royale. Je citerai seulement, 1^o les grandes inscriptions de Girnâr formant un total de 100 pièces de long, lesquelles ont été prises au moyen du décalque sur le monument lui-même, et les essais de M. Prinsep pour l'*ancien mâgadha*, 2^o ma collection particulière de manuscrits singhalais et télingas, collection que je crois pouvoir regarder comme la plus riche en beaux spécimens de ces deux caractères et de plus les essais faits à *Madras* pour le *Télinga*, et à *Colombo* pour le *Singhalais*.

Il vous appartient, Monsieur le directeur, de décider quelle force de corps on adoptera pour la gravure de ces caractères. Je n'ai à cet égard aucune observation à faire en ce qui touche l'ancien mâgadha ; on pourra le déduire à telles proportions qu'on désirera, cependant comme le caractère est monumental, il serait peut-être désirable que le premier des deux corps qu'on en gravera eût une certaine force, par exemple celle de 16 points, ou celle du du gros grec des Inscriptions de Didot. Quant aux caractères *Télinga* et *Singhalais* l'observation précédente a beaucoup plus de poids, et je ne puis trop insister sur la nécessité de donner une certaine hauteur au premier corps ; cette nécessité vient de la complication de ces caractères dont les traits distinctifs disparaîtraient sans une réduction trop forte. Je suppose que 16 points seront suffisants, cependant on sera peut-être obligé d'aller jusqu'à la force de corps du caractère de M. de Schlegel qui est, je crois, de vingt points. J'oserai vous prier de ne prendre de décision sur ce dernier objet que quand on aura pu connaître l'opinion du graveur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance des sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur. Eugène Burnouf. Paris, le 28 août 1838.

P. S. S'il existait déjà au cabinet des poinçons quelques essais en cuivre ou en bois de l'un de ces deux derniers caractères, il serait bon que les fumés⁶⁸ m'en fussent livrés, ces essais seraient peut-être de quelque utilité au graveur.

68. Terme technique : épreuve d'essai d'une gravure.

*

Rapport du 28 novembre 1838 sur les indications portées sur les fumés

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous proposer d'arrêter que chaque fois qu'il entrera dans le cabinet des poinçons orientaux un poinçon de l'un des alphabets orientaux, soit nouveau soit retouché, il en sera pris aussitôt un double fumé, dont l'un restera dans les mains du chef de la fonderie, et dont l'autre sera remis à l'Inspecteur de la typographie orientale. Sur ce dernier, j'indiquerai en caractères européens la valeur du poinçon, et je donnerai, soit auprès du fumé même soit dans une note à part, toutes les indications nécessaires pour la frappe de la matrice et la fonte du caractère. Ces indications, que j'aurai l'honneur de vous soumettre, serviront de base à un travail que j'aurai l'honneur de vous proposer d'étendre à tous les caractères orientaux que possède l'Imprimerie royale, mais que l'on peut très aisément exécuter au fur et à mesure de l'entrée des nouveaux poinçons. Ce travail, dont j'aurai l'honneur de vous soumettre le plan plus tard, embrasserait tout ce qu'il importe de savoir et d'observer sur les sortes qui entrent dans la composition d'un caractère. Il le prendrait à partir du poinçon, et le suivrait jusque dans la casse, comprenant les observations relatives à la fonte, comme celles qui intéressent la composition. Si je ne vous propose pas le plan de ce travail dès aujourd'hui, c'est que je pense qu'il y a avantage à en avoir fait l'essai sur les caractères dont on s'occupe en ce moment à la fonderie, avant de l'arrêter définitivement.

Je vous prie donc, Monsieur le Directeur, de donner les ordres nécessaires pour que les fumés du caractère devanâgari 28 points récemment gravé me soient remis, pour que j'en fasse l'objet du travail que je viens de vous indiquer sommairement.

J'ai en ce moment entre les mains les fumés du caractère guzarati. J'aurai l'honneur de vous les présenter prochainement accompagné des observations propres à diriger les opérations de la fonte.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de tout mon dévouement. Votre très humble serviteur, Eug. Burnouf. Paris, le 28 novembre 1838.

*

*Rapport 21 juillet 1840 sur l'ajout de poinçons au caractère devanagari*⁶⁹

Monsieur le Directeur,

L'avantage qu'on trouvera pour l'impression du sanscrit à se servir du caractère dit de M. Bopp dont l'imprimerie royale possède des matrices a fait souvent désirer que ce carac-

69. Dans la marge : approuvé, le 29 juillet, le directeur. Signé : Lebrun.

tère peut être complété, et mis en état de reproduire des textes étendus. Dans son état actuel, le caractère de Bopp ne peut servir qu'à l'impression de quelques phrases détachées ; il est trop incomplet pour qu'on puisse l'employer à la reproduction de textes considérables.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'arrêter que ce caractère sera complété d'après celui de M. de Schlegel, sur le modèle duquel il a été commencé. Aux poinçons ou matrices qu'on en possède déjà, il suffira d'en ajouter 200 environ pour que ce caractère soit aussi riche que celui de M. de Schlegel. J'ai, de concert avec M. Duprat, exécuté le travail de relevé nécessaire pour la direction à donner au graveur, qui, si vous jugez convenable de revêtir de votre approbation la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, pourra immédiatement commencer la gravure.

Agrérez, Monsieur le Directeur, l'assurance nouvelle des sentiments de respect auxquels j'ai l'honneur d'être, votre très humble serviteur. Eug. Burnouf.

*

Rapport du 12 décembre 1843 sur la correction du caractère Boisserolle

Monsieur le Directeur,

Plusieurs personnes qui ont eu occasion, dans le Journal asiatique ou ailleurs, de se servir du caractère de l'Imprimerie Royale, dit *Sanscrit de M. Boisserolle*, ont plusieurs fois exprimé le regret qu'une des voyelles de ce caractère le î (î) eut avec un autre signe une analogie qui occasionne souvent des confusions dans la composition et dans la lecture. Tout récemment encore l'observation m'en a été faite par mon confrère M. Langlois, de l'Académie des Inscriptions. Sa remarque est fondée en effet, et ce caractère î long, un des premiers que M. Boisserolle ait fait exécuter, et qu'il n'a jamais, que je sache, fait retoucher, manque du développement nécessaire dans sa partie supérieure. Je pense donc qu'il serait utile de faire regraver un nouveau poinçon, dans lequel la tête de la lettre î (î) serait plus en harmonie avec celle de la lettre ĩ (î), c'est-à-dire aurait un développement de plus de droite à gauche. Si vous jugez convenable de donner vos ordres dans ce sens, je dirigerai, comme à l'ordinaire, le graveur dans la correction de ce caractère.

M. Duprat m'a récemment fait connaître que votre intention était d'affecter dans votre prochain budget quelques fonds à la gravure d'un caractère nouveau, et que vous pensiez à choisir ce caractère parmi ceux dont j'avais eu précédemment l'honneur de vous soumettre la liste, comme manquant au cabinet des Poinçons. Je crois que le Télinga, autrement dit Télougou, venait le premier sur cette liste. J'attendrai à ce sujet les ordres que vous voudrez bien me faire transmettre, et je ne préparerai le travail de relevé des lettres et groupes de Télougou que quand je saurai si c'est bien ce caractère que vous désirez faire exécuter.

Agrérez, Monsieur le Directeur, la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement. Eug. Burnouf. 12 décembre 1843.

*

Rapport du 2 octobre 1846 sur la notice du caractère dévanagari

Monsieur le Directeur,

Dans la fin de la notice consacrée au caractère Devanâgari, j'ai cru pouvoir apporter quelques modifications, me fondant sur mes souvenirs, en ce qui concerne la gravure et l'acquisition du caractère Devanâgari de M. de Schlegel qui a été quelque temps la propriété de la Société asiatique et qui appartient actuellement à l'Imprimerie royale. J'avais cru pouvoir étendre ces modifications au caractère dit de M. Bopp, mais à cet égard mes souvenirs étaient moins précis, et je me promettais de faire dans les procès-verbaux de la société les recherches nécessaires pour les vérifier. Voici ce que j'ai trouvé, après avoir compulsé avec attention nos procès-verbaux depuis la fondation de la société.

« Le caractère Sanscrit sur 20 points, gravé à Paris sous la direction de M. de Schlegel a été cédé à la Société asiatique de Paris par le gouvernement prussien en l'année 1824. »

Voilà, M. le Directeur, tout ce que les procès-verbaux m'ont donné sur ce caractère ; je n'y ai pu découvrir la date de la gravure, exécutée à Paris, pendant un assez long séjour qu'y a fait M. de Schlegel. Cette date est certainement moins importante que celle de l'entrée du caractère à l'Imprimerie royale. Mais si vous tenez à ce qu'elle soit relatée, il ne serait pas impossible qu'on l'obtint du graveur, dont le nom, je crois, est connu (M. Vibert). On voit par là que j'avais eu tort de croire et de dire que le caractère Schlegel avait été *donné en présent* à la Société asiatique par le gouvernement prussien ; c'est *vendu* qu'il faut dire. Quant à l'*entrée* du dit caractère à l'Imprimerie royale, elle doit être connue dans les Bureaux ; ce que je trouve facilement dans nos procès-verbaux, c'est qu'au 1^{er} mars 1830 il était encore entre les mains de M. Dondey-Dupré.

Je n'ai absolument rien trouvé touchant le caractère dit de M. Bopp, le plus petit de ceux que possède l'Imprimerie royale. J'ai actuellement la certitude que la Société asiatique n'a jamais possédé ce caractère, qu'il ne lui a été ni cédé ni vendu ; et conséquemment ma note doit être supprimée. Je soupçonne, mais je n'ai pas le moyen de vérifier cette conjecture, que le caractère a été acquis directement à Berlin, où il avait été gravé sous la direction de M. Bopp, en 1824, par l'Imprimerie royale, sur la proposition de M. St Martin.

Tels sont, Monsieur le Directeur, les seuls renseignements que fournissent les archives de la Société asiatique sur le caractère devanâgari.

Recevez, M. le Directeur, la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement. Votre très humble et obéissant serviteur. E. Burnouf. 2 octobre 1846.

*

Rapport du 10 décembre 1847 sur la création de nouveaux caractères dévanagari pour l'impression de textes hindavi

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la convenance qu'il y aurait à compléter les corps de Devanâgari que possède l'Imprimerie royale, par l'addition de quelques caractères destinés à l'impression des textes hindis et hindousthans. Vous savez qu'on est dans l'usage, surtout en Orient, d'imprimer les textes hindis ou hindouis en caractères arabes. Mais à mesure qu'on remonte dans les temps mêmes, et que les textes sont plus purs et plus près de l'origine de ce dialecte, on éprouve le besoin de se servir du caractère devanâgari qui est le caractère national. Toutefois, quelques particularités propres à l'idiome hindoui ont introduit dans le caractère sanscrit quelques modifications spéciales, lesquelles consistent 1° dans la prédominance accordée à quelques combinaisons de voyelles rares en sanscrit, 2° dans l'addition de quelques caractères ou groupes tout à fait inconnus à la langue sanscrite. Je pense donc qu'il serait utile que le dévanâgari de l'Imprimerie royale s'enrichisse des additions nécessaires pour l'impression de textes hindouis.

Une circonstance particulière donne un intérêt actuel à cette proposition. M. Garcin de Tassy a l'intention de publier une chrestomathie hindouie à l'usage des élèves de l'École spéciale des Langues orientales vivantes. Ce sera le premier recueil de fragments hindouis publié sur le continent. Vous penserez peut-être qu'il serait utile à la science que M. Garcin de Tassy, qui désire faire usage des beaux Dévanagaris de l'Imprimerie royale, pût y trouver le supplément nécessaire à l'impression des textes hindouis.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre approbation les propositions suivantes.

1° Il sera fait une fonte un peu plus nombreuse qu'il n'est nécessaire pour le sanscrit, des dix caractères compris sous le n° 1 du tableau ci-contre [absent de l'archive], ces caractères étant nécessaires à l'impression des textes hindouis.

2° Un point inférieur sera ajouté aux caractères compris sous les n° 2 et 4.

Nota, le n° 9 du n° 4 est seul à graver.

3° Les cinq caractères ou groupes compris sous le n° 3 seront gravés ainsi que le neuvième caractère du n° 4, comme il a été indiqué dans l'article précédent ; en tout six caractères à graver.

Veillez, Monsieur le Directeur, recevoir l'assurance des sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur. E. Burnouf. Le 10 décembre 1847.

ANNEXE 6 : Documents sur les élèves de la typographie orientale de l'Imprimerie nationale (Archives nationales, AJ/17/7)

Règlement concernant l'organisation du Service de la Typographie orientale à l'Imprimerie royale, du 8 septembre 1825 [extraits].

Art. 1. Les élèves devront être Français, nés de père et de mère connus par leurs bonnes vie et mœurs, et, autant que possible, choisis de préférence parmi les enfans des anciens ouvriers de l'Imprimerie royale.

Art. 2. Ils devront être âgés au moins de seize ans.

Art. 3. Ils devront savoir bien lire le manuscrit, écrire correctement et faire les premières règles de l'arithmétique. Ceux qui auraient déjà travaillé à la composition, sur les caractères latins, seront admis de préférence.

Art. 8. Les élèves de la première classe suivront, pendant la première année, les leçons de lecteur des diverses langues orientales. Ils justifieront de leur assiduité à ces leçons par des certificats de présence.

Hors des heures de leçons, et pendant celles des travaux dans les ateliers de l'Imprimerie royale, ils devront s'instruire du travail des compositeurs en français, et se former à lever la lettre et à la distribuer.

Pendant la deuxième année, ils continueront à se familiariser avec la lecture des diverses langues orientales, en suivant encore les leçons, s'il est nécessaire. Ils s'appliqueront à la connaissance des diverses casses, et se formeront à la composition dans ces langues, sous la direction du prote des langues orientales, et aux travaux des compositeurs en français.

Art. 11. À la fin de la première année, ils subiront un examen sur la connaissance des caractères et signes des langues hébraïque, grecque, arabe, syriaque, tartare-mantchou, arménienne.

Art. 20. Des leçons particulières seront données aux frais de l'établissement aux élèves en langues orientales, pour la connaissance des signes alphabétiques de ces langues et de leur lecture sur l'impression et le manuscrit, sous la direction du membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres attaché à l'Imprimerie royale.

Art. 22. Ceux des élèves qui auraient montré le plus d'aptitude, pourront être désignés pour l'étude des langues chinoise et japonaise.

Art. 29. L'atelier oriental est placé, quant à l'exécution typographique, sous la direction du chef et du sous-chef de la typographie.

Le prote dirigera la composition et la correction, sous l'autorité du membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres attaché à l'Imprimerie royale.

*

Lettre de Genteur. Conseil d'État, Paris, le 9 août 1867, rue et hameau Boileau n° 22, à Auteuil-Paris. Reçu le 10, répondu le 11 août

Mon cher collègue et ami,

L'Empereur Napoléon 1^{er} avait ordonné par un décret du 22 mars 1813 que « 4 élèves seraient constamment entretenus à l'Imprimerie Impériale pour y être instruits dans la manipulation des *caractères orientaux* et qu'ils suivraient les cours publics de ces langues à l'École de la bibliothèque impériale. Le Ministre était chargé de désigner les ouvrages en langues orientales dont la publication pourrait être utile, et le grand-juge en prescrivait l'impression sur les fontes de l'Imprimerie Impériale. Enfin un fonds d'encouragement et de gratification était conféré au progrès des dits élèves. »

L'École des *langues orientales vivantes* de la Bibliothèque Impériale à laquelle le décret fait allusion était alors florissante ; elle avait fourni à notre diplomatie et à notre commerce des agents distingués qui avaient facilité nos rapports avec l'Orient. Depuis, elle a toujours été en déclinant ; aujourd'hui son enseignement est stérile. Il s'agit de la réorganiser, parce que nous sommes obligés d'employer des drogman étrangers et que nous manquons de la 1^{ère} condition du succès des affaires : le secret. Nous sommes, je le dis entre nous, tributaires de la Russie, de l'Amérique, de l'Angleterre et même de la Hollande. Dernièrement, lorsque le frère du Taïcoon est venu à Paris, il nous a fallu faire venir un interprète d'Amsterdam ! Nous savons vaincre ; savons-nous aussi bien tirer parti de la Victoire et nous assimiler les pays conquis ?

Excusez-moi, mon cher collègue, je pense tout haut avec vous et je m'attarde en causant. Voici le fait :

Rapporteur du projet de décret préparé entre les 3 ministres de l'Instruction publique, du Commerce et des Affaires étrangères pour la *réorganisation* de l'École des langues vivantes orientales, j'ai besoin de savoir si le décret du 22 mars 1813 est exécuté, à quelle époque et pourquoi il a cessé de l'être, et surtout ce que vous croyez devoir être fait à cet égard dans la nouvelle organisation.

Si vous avez besoin que nous causions de cette question grave, veuillez me le dire ; j'irai vous trouver. Car, passant mes vacances à Auteuil, j'ai les loisirs d'un homme inemployé. Au cas où vous me trouveriez indiscret, rappelez-vous que nos ministres en Chine et nos négociants de Marseille crient misère.

Je suis heureux, mon cher collègue et ami, de vous renouveler [*sic*] mes sentimens de cordiale affection. Genteur.

ANNEXE 7 : Liste des caractères indiens conservés à l’Imprimerie nationale, établie d’après l’ouvrage *Les caractères de l’Imprimerie nationale* (Paris, 1990), les étiquettes de boîtes du Cabinet des Poinçons et l’inventaire des matrices

Caractère	Corps	Graveur	Direction	Année	Nombre	Technique
Bengali		Fouquet	Langlès	1805	188	poinçons
Birman	18	Delafond	Burnouf	1828	204	poinçons
Birman	12	Delafond	Burnouf	1833	132	poinçons
Brahmane			Propagande de la Foi	c. 1771	212	poinçons
Brahmi	14	Delafond	Burnouf	1843	317	poinçons
Canara		Loeuillet	Dallet	1862	256	matrices
Canara et Telougou	17	Loeuillet	Dallet	c. 1862	461	poinçons
Dévanagari	13	Fouquet	Langlès	1815	692	poinçons
Dévanagari	20	Vibert	Schlegel	1820	358	matrices
Dévanagari	16	Delafond	Boisserolle	1825	540	poinçons
Dévanagari	13	Gotzig	Bopp	1824	369	matrices
Dévanagari	13	Delafond	Burnouf, d’après Bopp	1840	244	poinçons
Dévanagari	11			1860	182	matrices
Dévanagari	16			1861	336	matrices
Dévanagari	10	Jacquemin		s.d.	15	poinçons
Dévanagari	20	Delafond/ Legrand		s.d.	52	poinçons
Dévanagari	14	Legrand		s.d.	46	poinçons
Gujarati	16	Legrand	Burnouf	1836	145	poinçons
Malayalam			Propagande de la Foi	s.d.		
Tamoul	12	Legrand	Burnouf	1832	145	poinçons
Tamoul	14	Loeuillet	Dallet	1863	151	poinçons
Télinga (Télougou)	13	Legrand	Burnouf	1845		